



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 97
MARS 2012

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2012

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 février 2012.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

- 1.1 – Avenant de résiliation de la concession d'aménagement conclue avec la SEM 92 pour l'aménagement de la ZAC des « Champs-Philippe ».
- 1.2 - Approbation du principe et lancement de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des « Champs-Philippe ».
- 1.3 - Création de la commission de concession d'aménagement et désignation de ses membres dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des « Champs-Philippe ».
- 1.4 - Désignation de la personne habilitée à analyser les offres dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des « Champs-Philippe ».

Développement économique

- 1.5 - Acquisition d'une licence IV de débit de boissons.

II - Pôle Ressources

Finances

- 2.1 - Rapport commun :
 - ICF La Sablière - programme de 59 logements sociaux - garantie d'emprunts - îlot N1L3.
 - ICF La Sablière - programme de 75 logements sociaux - garantie d'emprunts - îlot S5L1.
- 2.2 - Avance sur la subvention 2012 à verser.
- 2.3 - Débat d'orientation budgétaire 2012.

III - Pôle Services à la population

Actions sociale et familiale

- 3.1 - Convention de financement de l'association « l'école de la deuxième chance ».

IV - Divers

- 4.1 - Décisions.
 - 4.2 - Questions orales.
-

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 07, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Je vous présente la liste des délégations de vote : M. Ballin a donné délégation à M. Dubois et M^{me} Mangeard à M. Chaillet, M. Pinta va arriver et, en attendant, M^{me} Lioret a son pouvoir, M^{me} de Bellabre a donné délégation à M. Pouilly, M. Citerne à M^{me} Thimel, M^{me} Kalfon à M^{me} Vingerling, M. Graux à M^{me} Gaillabaud, M^{lle} Haberah va arriver en retard et donne entre-temps son pouvoir à M. Zacaropoulos.

Nous avons besoin d'avoir un secrétaire de séance.

M. Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Bravo, Monsieur Dubois !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 février 2012.

M. le Maire

Le P.-V. dernier, vous l'avez reçu, les uns et les autres ? Pas de souci ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux observations.

Une concerne l'organisation de ce Conseil Municipal ce soir. Je n'ai pas trouvé sur le site de la Ville une information qui est d'habitude donnée pour indiquer qu'il y a Conseil Municipal. Je suis étonné que cela n'apparaisse pas sur le site.

Deuxième observation, qui a trait directement à l'approbation du P.-V. du 16 février, sur le site, n'apparaît pas non plus le compte rendu intégral de la réunion du 16 février ; pourriez-vous nous indiquer pour quelle raison ?

M. le Maire

Aucune raison... Vous me l'apprenez ; je vais regarder ; cela doit être une erreur, si, effectivement, vous avez raison, mais je vais vérifier, bien entendu, juste après la séance.

Sur le PV, pas d'opposition particulière ? Pas d'abstention ? (*Non.*)

Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 – Avenant de résiliation de la concession d'aménagement conclue avec la SEM 92 pour l'aménagement de la ZAC des « Champs-Philippe ».

M. le Maire

Le premier point vous a été présenté en multiples commissions, groupes de travail, etc. C'est l'avenant de résiliation à la concession d'aménagement conclue avec la SEM 92 pour l'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe.

Avez-vous des remarques particulières, les uns et les autres, des questions sur un dossier que vous connaissez maintenant ? Je crois qu'il y a eu la commission...

M. Hervo

La CCSPL et la commission d'aménagement.

M. le Maire

Est-ce que vous avez des questions, les uns et les autres, ou des remarques sur ce sujet que vous n'auriez pas pu faire dans ces différentes réunions de travail ?

Pas de remarque particulière ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Je souhaiterais, Monsieur le Maire et certainement Monsieur Hervo, qui est le spécialiste de ces questions, que vous nous en fassiez une présentation, peut-être succincte, mais un minimum de présentation.

Il y a un certain nombre de Garennois, et j'en reconnais qui habitent dans le quartier des Champs-Philippe, qui sont venus ce soir. Je crois que la moindre des choses, c'est que vous présentiez ce que vous nous proposez ce soir au Conseil Municipal.

Je vous en remercie.

M. le Maire

Très bien...

C'est très curieux, Monsieur Macé... On va évidemment le faire, mais...

Quand il n'y a pas suffisamment de réunions préparatoires, vous dites : « *Il faut des réunions préparatoires ; s'il y avait des réunions préparatoires, il n'y aurait pas besoin de faire des présentations longues en Conseil municipal* », donc nous faisons, non pas une, mais des réunions préparatoires ; maintenant qu'elles ont eu lieu, vous dites : « *Oui, mais maintenant, il faut aussi le présenter* ». Je veux bien... On va donc aussi le présenter ; cela nous apprendra à faire des réunions préparatoires sans fin.

Monsieur Hervo, vous pouvez nous résumer en quelques phrases le dossier que M. Macé a sous ses yeux et qu'il n'a peut-être pas eu totalement le temps de lire ?

M. Hervo

Je peux confirmer que tant M. Macé que M. Conway ont eu droit à toutes les explications qu'ils pouvaient souhaiter et, j'espère, les réponses aux questions qu'ils ont posées.

Très succinctement...

Vous savez tous que l'aménagement des Champs-Philippe a fait l'objet d'une convention publique d'aménagement conclue en octobre 2004 avec la SEM 92, que la Ville a désignée comme aménageur pour cette opération.

Depuis, l'affaire se poursuit, et se poursuit même activement, puisqu'en ce moment, le quartier est en chantier, et se poursuivrait sans problème si cinq citoyens garennois n'avaient eu l'idée de présenter contre cette convention publique d'aménagement un recours en 2010, au mois d'août 2010, si j'ai bon souvenir.

Depuis, ces cinq citoyens garennois ne sont plus que trois, deux se sont désistés, mais il en reste trois, probablement très soucieux de l'extrême légalité des actes réalisés par la Ville de La Garenne-Colombes.

Cette situation, dont on ne peut pas imaginer l'issue, compte tenu d'une situation juridique complexe et, si j'en crois les juristes, nos juristes et nos avocats-conseils, une jurisprudence, disons, flottante ou, en tout cas, peu affirmée, fait donc courir à l'opération la menace d'une éventuelle résiliation par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise devant lequel ce recours a été déposé.

Il serait donc, vous l'avez déjà dit, Monsieur le Maire, je l'ai répété, de notre part ou de la part de la majorité, de la plus extrême imprudence et de la plus mauvaise gestion qui soit de ne pas chercher à sortir de cette situation qui fait courir un grave danger sur le bon déroulement de l'opération d'aménagement des Champs-Philippe.

Après avoir réfléchi depuis quasiment un an à diverses solutions, dont la création éventuelle d'un établissement public local, dont la CCSP avait été saisie, il nous est apparu que la solution la plus adaptée, même si ce n'est pas la plus simple, était, d'une part, de résilier à l'amiable la convention publique d'aménagement actuellement en vigueur entre la SEM 92 et nous – c'est l'objet du premier point à l'ordre du jour de notre Conseil – et, d'autre part, de relancer une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une concession d'aménagement de type marché public, selon les modalités d'un contexte juridique aujourd'hui beaucoup plus clair, beaucoup plus affirmé et beaucoup plus cohérent qu'il ne l'était à l'époque ; c'est donc l'objet des points 2, 3 et 4 de notre ordre du jour d'aujourd'hui que de décider de lancer cette procédure, que de créer la commission *ad hoc* ayant à connaître de la mise en œuvre de cette procédure de consultation en vue de la désignation d'un nouvel aménageur dans le cadre juridique nouveau d'une concession d'aménagement de type marché public.

Voilà sommairement résumés ou rapidement résumés et condensés l'objet et le contexte de notre débat de ce soir.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des remarques complémentaires ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je voudrais vous rassurer, j'étais présent en commission municipale mardi soir, donc je n'ai pas eu de souci, et on a discuté avec les membres de la commission et M. Hervo. Par contre, j'estime ce soir que M. Hervo devait quelques explications de présentation par rapport aux Garennois qui se sont déplacés et je pense qu'on ne peut que les remercier qu'ils se soient déplacés et qu'ils participent à la vie de la cité. On ne peut, des fois, que, malheureusement, déplorer qu'il n'y ait pas plus de monde qui assiste aux débats du Conseil Municipal.

Monsieur Hervo, ce soir, vous nous présentez une situation un petit peu particulière.

Vous estimez que le contentieux qui a été provoqué par cinq Garennois nécessite, avant même d'avoir un jugement du tribunal administratif, qu'il vaut mieux résilier la convention qui nous lie à la SEM 92 sur l'opération des Champs-Philippe, ce qui entraîne, entre parenthèses, et vous ne l'avez pas dit, mais je comprends pourquoi vous ne l'avez pas dit, un montant financier non négligeable à payer par la Ville, du fait de cette décision que vous prenez ce soir. Si je ne m'abuse, Monsieur Hervo, vous me direz si je me trompe, je vois deux chiffres qui apparaissent dans votre rapport : 317 664 euros et un autre chiffre qui, j'imagine, vient s'ajouter : 86 270 euros.

Donc on est dans une situation où le tribunal ne s'est pas prononcé, mais où vous considérez qu'il faut dès à présent prendre plutôt ce que vous dites, une sage décision de bonne gestion... Je ne sais pas si elle est de bonne gestion ; elle est, en tout cas, un constat que vous n'avez pas, *a priori*, et que vous donnez votre accord, en fin de compte, d'une manière implicite, au contentieux déposé par les

Garennois, qui, donc, ont raison d'avoir déposé ce contentieux et qui indiquent que vous n'avez pas respecté, à l'époque, la procédure adéquate lors du passage et de l'adoption de cette commission publique d'aménagement.

C'est un peu un raisonnement surprenant de votre part, qui a, en plus, des conséquences financières non négligeables sur le budget de la Ville, c'est-à-dire que, une nouvelle fois, vous n'êtes certainement, évidemment, pas content de ce que je vais dire, j'imagine bien, mais, une nouvelle fois, les Garennois vont payer votre absence de maîtrise de ce dossier-là et vont avoir un nouveau chèque à déboursier, du fait que ce dossier n'a pas été géré correctement, d'un montant de plus de 400 000 euros.

Si on me dit que c'est bien gérer les deniers publics, bien gérer les affaires de la Ville, d'arriver à cette situation, et ce n'est pas la seule, excusez-moi, quand même, de considérer que cela ne peut pas être le cas et qu'on ne peut pas se satisfaire de ce type d'opérations.

(Aparté entre M. le Maire, M. Hervo et le directeur général des services.)

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Macé

Je n'avais pas terminé.

Je m'étais arrêté, parce que vous étiez en train de discuter avec M. Hervo et avec le directeur général des services...

M. le Maire

Ce que vous dites est très prévisible, donc je suis capable de vous entendre et, en même temps, d'avoir une discussion avec le directeur général.

Allez-y, je vous en prie !

M. Macé

Nous savons, Monsieur Juvin, cumul de mandats, cumul d'activités professionnelles, vous êtes un superman et vous savez tout faire, c'est connu, c'est évident ! Cela fait rire tout le monde, mais c'est connu et vous êtes certainement le seul homme en France à pouvoir faire tout cela ! C'est connu !

Mais on aura l'occasion d'en reparler, évidemment.

M. le Maire

Je comprends que cela vous semble totalement incroyable de pouvoir avoir deux activités, Monsieur Macé.

Allez-y !

M. Fouliard

Combien ?

M. Macé

Deux ? Non, vous en avez plus que cela !

M. le Maire

Oui, mais vous, à plus de deux, cela semble, manifestement, impossible à tenir.

Continuez, Monsieur Macé !

M. Macé

Vous en avez plus que cela...

Évidemment, il est d'ailleurs intéressant de voir la polémique créée sur cette affaire-là dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui et, évidemment, dans un contexte où les Garennois, entre autres, eux, n'ont qu'une activité et, des fois, c'est difficile pour eux d'en avoir juste une, dans une situation précaire, mais vous, vous vous permettez d'en avoir plus, qui débouchent, évidemment, sur des milliers d'euros à la fin de chaque mois, mais cela, évidemment, vous ne voulez absolument pas en parler, sujet tabou, comme d'habitude !

C'est vrai qu'il vaut mieux consulter ses mails que de participer au débat...

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas et allez-y tranquillement.

M. Macé

Je ne m'énerve pas du tout.

M. le Maire

Cessez de parler de sujets que vous ne maîtrisez pas et dites-nous ce dont vous voulez nous parler ce soir !

Vous avez terminé ou pas, Monsieur Macé ?

M. Macé

Non, je n'ai pas terminé.

M. le Maire

Ne vous énervez pas, allez-y, restez calme !

M. Macé

Je ne suis pas du tout énervé. On fait un constat ; que ce constat-là ne vous plaise pas, que vous cumuliez des indemnités en tant que maire, député européen...

M. le Maire

Ce n'est pas le sujet...

M. Macé

... qu'en plus, vous cumuliez maintenant au niveau salarial, c'est votre conception, ce n'est pas très moral, mais c'est votre conception d'un certain nombre de choses.

M. le Maire

Monsieur Macé...

M. Macé

C'est intéressant de constater cela.

M. le Maire

Monsieur Macé, arrêtez les attaques personnelles...

M. Macé

Ce ne sont pas des attaques personnelles...

M. le Maire

Arrêtez de faire la morale en permanence ! C'est vrai, ce ne sont pas des attaques personnelles, vous avez raison.

M. Macé

Ce sont des attaques qui sont parues dans différents journaux et au niveau des syndicats de l'AP-HP.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Macé !

Vous savez, quand la CGT de l'assistance publique prend des positions, il ne faut pas s'étonner que face à un parlementaire de l'UMP, elle ne soit, en général, pas d'accord. La position de la CGT de l'AP était assez prévisible.

Allez-y, Monsieur Macé, essayez de terminer, retrouvez vos esprits, tout va bien ! Cela va passer. Allez-y, Monsieur Macé !

M. Macé

J'ai mes esprits, je n'ai aucune difficulté avec cela ; il n'y a aucun souci.

M. le Maire

Où en étiez-vous, alors ?

M. Macé

On est dans une situation où nous voudrions quand même avoir des explications sur ce que je viens de dire par rapport à cette convention.

Pourquoi vous estimez aujourd'hui qu'il vaut mieux ne pas attendre le jugement que dénoncer cette convention ? Qu'est-ce qui vous amène à penser que c'est préférable ? Pourquoi le tribunal administratif, qui s'était réuni et qui avait une séance prévue en septembre 2011, ne s'est pas prononcé ?

(Aparté entre M. le Maire et le directeur des services.)

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Macé !

M. Macé

Non.

M. le Maire

Monsieur Macé, on sait précisément ce que vous dites, puisque vous le répétez à chaque réunion.

M. Macé

Vous ne pouvez pas... C'est un nouveau dossier, donc vous ne pouvez pas savoir...

M. le Maire

Calmez-vous, Monsieur Fouliard.

M. Fouliard

Vous êtes en train de vérifier les chiffres avec vos équipes pendant qu'on est en train de vous parler ; ne dites pas qu'on est prévisible !

M. le Maire

Monsieur Fouliard, ne vous énervez pas !

M. Fouliard

Mais si, c'est insupportable !

Ayez au moins la politesse de nous écouter, s'il vous plaît !

M. le Maire

Mais, Monsieur Fouliard...

Écoutez, Monsieur Fouliard, arrêtez de donner des leçons à la terre entière !

M. Fouliard

Je ne donne pas des leçons, c'est la moindre des corrections.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, arrêtez de donner des leçons de morale et de politesse à la terre entière, calmez-vous !

M. Macé a la parole.

M. Fouliard

Écoutez-le !

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Macé, ne soyez pas perturbé par la fébrilité de M. Fouliard.

Allez-y !

M. Fouliard

Merci.

M. Macé

Ça y est, la pièce de théâtre est terminée, Monsieur Juvin ? On peut effectivement travailler, sérieusement, pour une fois ?

Je voudrais savoir pourquoi...

M. le Maire

Ah, ce n'est pas fini...

M. Macé

... nous sommes arrivés dans cette situation, pourquoi vous n'attendez pas que le tribunal se prononce, pourquoi, quand le tribunal avait décidé de se réunir, bizarrement, il n'est pas allé jusqu'au bout. Est-ce que vous êtes intervenu à ce moment-là ?

Toutes ces questions, nous voudrions des réponses précises.

M. le Maire

M. Hervo va répondre.

Je regrette simplement que les représentants de l'opposition ne viennent pas à toutes les réunions auxquelles ils sont invités quand des questions se posent.

À la CCSPL, par exemple, M^{lle} Naturel, qui représente votre liste, n'est pas présente. Je sais que tout le monde...

M^{lle} Naturel

Je peux répondre ?

M. le Maire

Vous n'étiez pas présente, Mademoiselle Naturel.

Ce qui est bien, c'est d'essayer de se faire représenter les uns et les autres ; vous ne pouvez pas être là, vous ne pouvez pas être là.

Monsieur Macé, je crois que vous avez posé des questions, M. Hervo va vous répondre.

C'est une réponse qu'il a, d'ailleurs, déjà donnée dans le groupe de travail, mais peu importe.

M. Hervo

Tout d'abord, Monsieur Macé, je continue à vous trouver un peu incorrect en personnalisant les problèmes et en les focalisant sur ma personne. Vous pouvez continuer, cela me laisse complètement froid, parce que toute la politique que nous menons, ce n'est, bien évidemment, pas moi qui la mène, c'est toute l'équipe municipale de la majorité dans son ensemble, et sans problème d'incohérence ou de discordance.

Donc quand vous dites : « *vous* », je ne le prends pas comme une formule de politesse à mon égard, mais comme une formule collective : « *vous, la majorité, vous êtes incompétents* ». Comme cela, mes collègues jugeront et, accessoirement, l'administration qui travaille pour notre compte, bien évidemment, et sur laquelle nous nous appuyons.

Je trouve aussi assez gonflé de la question que vous posez ce soir, parce que ce sont exactement les questions qui ont été posées, qui ont été soulevées, en commission d'aménagement, et pour lesquelles moi-même, en partie, et surtout M. Yannick Beuré, qui est notre spécialiste juridique, nous vous avons totalement répondu et nous vous avons donné toutes les explications.

Venez nous dire aujourd'hui que cela ne vous satisfait pas, c'est votre droit le plus strict, venez nous dire que vous n'auriez pas fait comme cela, vous qui êtes le plus professionnel de toute l'assemblée qui est autour de la table aujourd'hui et qui, à l'époque, n'avait strictement rien dit, d'aucune sorte, sur la façon dont les choses se sont passées, venez dire tout ce que vous voulez, mais les réponses, vous les avez eues, Monsieur Macé, je les ai faites, je vous les ai données, et M. Yannick Beuré encore plus, pas plus tard que mardi dernier. On y a passé un long moment, souvenez-vous.

Je réponds peut-être un peu par avance à M. Conway, puisqu'à la CCSPL, il y a eu également des questionnements du même genre qui ont été soulevés et auxquels il a été répondu de la même façon. Les réponses ont été les mêmes, bien évidemment.

Les réponses, vous les avez, vous posez des questions dont vous connaissez les réponses. Dites que nos réponses ne vous satisfont pas, ce qui n'est pas surprenant, et puis restons-en là, parce que, sinon, on va y passer la soirée et on n'aura pas avancé d'un pouce, de toute façon, puisqu'*in fine*, vous voterez contre.

Je ne vais pas recommencer mes explications, ou alors on va faire une suspension de séance pour que M. Yannick Beuré nous fasse un cours de droit public ou un exposé de droit public, ce qui ne va sans doute pas intéresser grand monde.

M. le Maire

Merci.

Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

Bonsoir, Mademoiselle.

M^{lle} Naturel

Oui, déjà, bonsoir Monsieur le Maire, je vous remercie de me saluer maintenant, après m'avoir pointée du doigt en me disant que je n'étais pas venue à la dernière commission du 29. En effet, je m'excuse, donc, ce soir, de n'avoir pas assisté à cette commission. Évidemment, j'ai été prévenue au dernier moment, sans les fameux cinq jours légaux. M. Hervo sait que dans les cas où je viens, je suis assidue au niveau des commissions, je suis mes dossiers, je ne viens pas en touriste et, dans le cas contraire, je prends toujours la peine de prévenir, ce qui est normal.

Il s'avère que là, c'étaient les congés, que j'ai eu la chance de prendre quelques jours et, donc, j'ai pu découvrir en rentrant qu'il y avait eu une commission. Éventuellement, si vous nous préveniez aussi un peu en avance, ne serait-ce que des dates, j'aurais pu aussi m'arranger pour être présente.

D'ailleurs, au passage, c'est pareil pour les Conseils Municipaux. Dans le règlement intérieur, il est spécifié qu'on peut aussi être au courant à l'avance du planning, au moins sur le mois.

Merci.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui, Monsieur Macé ? Décidément ! Allez-y !

M. Macé

Tout d'abord, vous ne pouvez pas dire que nous nous sommes portés complices de quoi que ce soit dans cette affaire et qu'on n'est pas intervenu à l'époque ; je vous rappelle qu'à l'époque, on n'a pas voté ce dossier, qui remonte à 2004, et on n'a voté aucun dossier qui remonte au niveau de la ZAC des Champs-Philippe. Je suis d'autant plus tranquille pour dire qu'on n'a pas participé à quoi que ce soit par rapport à ce que vous avez fait et au résultat de ce soir.

Si vous considérez que le résultat de ce soir, il ne faut évidemment pas en parler, mais je comprends très bien que cela vous gêne d'en parler en séance publique du Conseil municipal, que les propos soient retranscrits et utilisés, évidemment, à partir de là, on le comprend très bien, parce qu'il n'y a pas de compte rendu, par exemple, qui est fait sur la commission municipale grands travaux. On comprend très bien, on voit bien à quoi vous voulez arriver, c'est-à-dire que, évidemment que vous considérez que vous n'avez pas à vous justifier par rapport à ce que vous décidez ce soir ; vous étiez même, et je l'ai remarqué dès le début de ce point, vous ne vouliez même pas présenter ce point par rapport à la discussion de ce soir. Cela en dit long, d'ailleurs, de la manière dont vous concevez le travail du Conseil Municipal, qui est, pour vous, une simple chambre d'enregistrement, ce qui n'est évidemment pas du tout notre conception, mais on comprend pourquoi vous considérez que cela ne doit être qu'une simple chambre d'enregistrement quand on voit les dossiers que vous nous présentez et vos fautes à répétition de gestion.

Si c'était le seul, Monsieur Hervo et mes chers collègues de la majorité municipale, cela se saurait, et c'est loin d'être le seul. On aura l'occasion, encore plus tard, d'en discuter, ce soir, dans cette séance. On enfonce le clou, que cela vous plaise ou non, on dénoncera, que cela vous plaise ou non, la manière dont vous gérez cette Ville, et nous considérons que vous la gérez mal et nous considérons que les deniers publics que vous utilisez à tort et à travers ne sont pas dépensés correctement.

Quant au procès que vous êtes en train de nous faire par rapport à l'administration, excusez-moi du peu, qui défend, ici, l'administration ? Ce n'est certainement pas vous, avec la politique municipale que vous menez vis-à-vis des agents municipaux. On aura aussi l'occasion d'en parler tout à l'heure. Ce n'est certainement pas nous. On a certainement beaucoup plus de respect et de considération pour les agents municipaux que vous, quand on voit la politique que vous menez de privatisation dans un certain nombre de domaines.

Là-dessus, pareil, ne nous donnez pas de leçons !

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Moi, je suis frappé quand je vois ce qui se passe dans la vie politique du sud du département dont vous êtes originaire, Monsieur Macé...

M. Macé

Je ne suis pas originaire du sud du département où je travaille.

M. le Maire

Là où vous travaillez et là où vous avez des responsabilités importantes dans une mairie du sud du département.

M. Macé

Ne confondez pas les choses ! Dites-les telles qu'elles se présentent !

M. le Maire

Ce qui se dit, ce qui se raconte et ce qui se fait, d'ailleurs, aussi...

M. Macé

Si vous parlez de la Ville du Plessis-Robinson, certainement ; on est bien d'accord...

M. le Maire

Monsieur Macé, laissez-moi parler, exceptionnellement, ne vous énervez pas !

M. Macé

Je ne m'énerve pas, mais vous avez raison de parler de cette Ville en particulier.

M. le Maire

Laissez-moi parler, Monsieur Macé !

Monsieur Macé, n'interrompez pas sans arrêt quand quelqu'un qui n'est pas d'accord avec vous parle.

M. Macé

Moi, je participe aux débats ; à la différence de vous qui êtes en train de regarder ou de discuter... C'est différent, c'est une autre conception...

M. le Maire

Monsieur Macé, arrêtez ce sectarisme, laissez parler !

M. Macé

Moi, je ne suis pas sectaire, c'est vous qui êtes sectaire et vous ne voulez pas participer aux débats.

M. le Maire

On ne peut pas parler. Je prends à témoin tout le monde, je vois que quand on ouvre la bouche, quand on n'est pas d'accord avec M. Macé, on n'a pas le droit de parler.

Je répète et je conclus en disant que je me réjouis de voir toutes ces leçons de morale qui nous sont données et de gestion, quand on voit la manière dont la politique est faite et racontée, à travers, parfois, des éléments de gestion qui sont très critiquables et, malheureusement, trop souvent des faits divers qui donnent à la politique une sale image, tels qu'ils sont vécus dans le sud du département. Je suis absolument réjoui de voir que tous ces gens-là viennent nous donner des leçons ici, mais bon... C'est très bien.

Monsieur Conway, vous vouliez la parole, je crois.

Allez-y, je vous en prie !

M. Conway qui, lui, était présent à la CCSPL. Je vous en prie, vous avez la parole.

M. Conway

Oui, mais vous ne l'étiez pas, je ne vous critique pas...

(Rires sur les bancs de l'assemblée.)

M. Macé

C'est le cumul.

M. le Maire

Laissez parler M. Conway.

M. Conway

Je ne vais pas rentrer dans...

La distribution de bons points, on n'en a pas besoin, d'autant plus qu'autour de cette table, on l'a prouvé à maintes reprises et on est plein de bonne volonté pour vouloir travailler ensemble.

En ce qui concerne le CCSPL, il me semble, sous réserve, qu'on n'a pas reçu le P.-V. notifiant l'avis favorable ; il faudra vérifier ce point-là.

M. Hervo

Je l'ai signé cet après-midi.

M. Conway

D'accord, donc on ne l'a pas reçu.

La deuxième chose, à cette commission, on a reçu les documents cinq jours avant et vous convenez vous-mêmes ce soir que c'est un sujet extrêmement complexe, donc un sujet de cet ordre-là, je trouve dommage qu'il arrive avec peu de délai pour se retourner.

La question que j'avais, c'était déjà, parce que je ne suis pas certain d'avoir bien compris, vous ne l'abordez pas là, mais en commission, vous avez dit que la solution de la régie municipale – je ne sais pas si c'est le bon terme – avait été abandonnée et j'ai cru comprendre que c'était pour une question de recrutement...

M. le Maire

Si vous me permettez, la réalité est très simple... On l'a expliqué plusieurs fois, mais... La régie ou la SPL, d'ailleurs... L'établissement public ou la régie, parce que les deux avaient été évoqués...

M. Hervo

C'est l'établissement public.

M. Conway

On avait choisi.

M. le Maire

Oui, bien sûr, mais au fond, la philosophie est la même ; la difficulté, ce n'est pas le recrutement en tant que tel, c'est d'arriver à bâtir une équipe en interne qui soit capable de porter des sujets aussi complexes, à la fois au niveau urbain, financier, juridique, d'accompagnement architectural, et c'est cela, le frein.

C'est pour cela que nous avons choisi une autre voie.

Vous avez raison, c'est, formellement, pour une question de recrutement, mais pas seulement de recrutement au sens recruter quelqu'un, c'est recruter une équipe et créer un savoir-faire collectif, avec des niveaux de compétences qui sont évidemment très complexes et au-delà des besoins habituels d'une Ville habituelle, mais vous avez raison, cela a joué, Monsieur Conway. Vous avez absolument raison.

M. Conway

Deuxième chose, vous avez évoqué cette jurisprudence flottante qui était, si j'ai bien compris, la jurisprudence européenne qui a supplanté la jurisprudence française en la matière ; je dis les choses avec mes termes, vous me corrigerez si besoin.

M. le Maire

Ils sont excellents.

M. Conway

Je suis obligé de le faire, parce que, sinon, les personnes ne comprendraient pas, parce qu'autour de la table, il n'y a pas seulement nous, forcément, qui n'avons pas assisté aux commissions, mais il y a plein de gens autour de la table qui ne l'ont pas eu.

Je voudrais savoir, à l'époque, il y avait bien d'autres communes qui étaient concernées ou d'autres zones d'aménagement qui étaient concernées, comment ont-elles réglé le problème de leur côté ?

M. Hervo

Quand j'ai parlé de jurisprudence flottante ou plutôt indéfinie, c'est l'état de la jurisprudence actuelle ; cela n'a guère été évoqué à la CCSP, mais cela a été évoqué à la suite de questions, je ne sais de qui, lors de la commission d'aménagement et Yannick Beuré a eu l'occasion de nous préciser les choses sur ce point.

En commission, j'avais évoqué une situation ambiguë ou peu cohérente entre l'état de la réglementation française et l'état de la réglementation européenne, ce qui a, d'ailleurs, depuis, été corrigé, donc c'est probablement une réalité.

On n'a pas fait une étude exhaustive et intégrale des solutions qui ont pu être adoptées par d'autres communes qui ont été confrontées à cette même situation. Nous savons quand même que plusieurs grandes villes, dont, je crois, Lyon et Marseille, ont eu recours à des SPLA, des sociétés publiques locales d'aménagement, qui sont, si j'ai bien compris, des sortes de SEM d'aménagement intégrées à la Ville, mais avec un régime assez proche de celui des SEM d'aménagement. C'est un élément de réponse.

On y avait travaillé, on y avait réfléchi... Ce n'est pas à l'échelle de La Garenne-Colombes... Une Ville comme La Garenne-Colombes ne peut pas monter une telle structure ; c'est pourquoi nous nous étions tournés vers la structure plus souple, plus légère, d'établissement public local d'aménagement, qui est une sorte de structure paramunicipale, mais là, si je dis des bêtises, M. Macé, qui est un professionnel de la chose publique, me corrigera, après avoir bien voulu m'excuser de cette imprécision. Cet établissement public local a un régime qui est un peu assimilable au CCAS, par exemple.

Un tel établissement, pour faire face à une telle opération, nécessite, certes, une équipe qui n'est pas très pléthorique, sept ou huit personnes, peut-être, maximum, mais d'une compétence pour laquelle... Je l'ai dit, je l'ai expliqué, nous n'avons pas trouvé le niveau de compétences adéquat dans les candidats qui ont pu se présenter.

Par ailleurs, on n'est pas en état d'offrir les rémunérations en rapport avec ces compétences ; c'est un vrai métier, l'aménagement. Je l'ai pratiqué à titre personnel dans un cadre privé ; c'est un métier de haut vol. Les gens de la SEM 92 sont des vrais professionnels ; on ne s'improvise pas professionnel comme cela.

Qu'une Ville comme Lyon ou Marseille puisse monter une telle structure, cela se comprend. Que La Garenne-Colombes puisse monter une telle structure, cela nous est apparu très vite pas très sérieux.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Monsieur Conway, vous avez terminé ?

M. Conway

J'avais une autre question, qui rejoint celle de Christophe Macé, pour laquelle vous n'avez pas répondu, me semble-t-il : pourquoi maintenant ?

Ce que vous avez fait, de faire avec la régie municipale, finalement, ce n'est pas possible, et vous optez pour cette solution ; pourquoi vous ne l'avez pas fait à l'époque ? Pourquoi vous faites cela maintenant ?

M. le Maire

M. Hervo vous a répondu. Je ne comprends pas.

M. Conway

Non...

M. Hervo

Très rapidement, vous imaginez bien, vous et M. Macé, parfaitement, que la réflexion juridique sur un tel sujet, ce n'est pas quelque chose qui se fait en trois minutes.

Nous avons été amenés à consulter des tas de gens, à travailler très activement sur le sujet, à demander des interprétations de certains textes à des ministères et nous avons eu, selon le ministère auquel nous nous adressons, dans certains cas, des réponses différentes, voire divergentes, notamment en matière fiscale, parce que Bercy et le ministère de l'Équipement ne voient pas forcément les choses de la même façon ou ne regardent pas les choses par le même bout de la languette.

Cela a été un travail extrêmement compliqué, extrêmement complexe, que nos juristes et nos conseils juridiques ont mis un certain temps, mais qui n'a pas été du temps perdu, à clarifier et à éclaircir. On est dans un monde juridiquement très complexe, extrêmement complexe, et quoi qu'en disent certains autour de cette table, nous n'avons pas l'habitude de prendre des décisions à la légère et nous avons fait travailler les juristes et les avocats-conseils de façon très approfondie sur le sujet.

Maintenant, si on fait une « connerie », comme M. Macé a expliqué en commission que, de toute façon, ce n'était pas l'administration qui nous avait conseillés qui serait responsable, mais nous, on a le dos large, mais puisque les fonctionnaires, aux dires de M. Macé, sont infaillibles et sont éminemment respectables, avis que je suis tout à fait prêt à partager, puisqu'ils sont infaillibles et à l'abri de toute faute, en se référant et en s'appuyant sur les conseils et les orientations qu'ils nous définissent, nous sommes sûrs de notre coup, il n'y a aucun problème.

M. le Maire

Merci.

Mesdames et Messieurs, nous allons passer au vote.

Sur ce point-là, le point 1.1, qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie. Résultat du vote prévisible.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGÉARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJIL.

1 abstention M. CONWAY.

1.2 - Approbation du principe et lancement de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des « Champs-Philippe ».

M. le Maire

Le deuxième point, le point 1.2, qui est lié, évidemment, au point 1.1, est l'approbation du principe et le lancement de la procédure de dévolution.

J'imagine qu'il n'y a pas de remarque particulièrement nouvelle par rapport à ce qui vient d'être dit. On va passer au vote...

Monsieur Conway ? Allez-y, je vous en prie !

M. Conway

Excusez-moi...

M. le Maire

C'est le même sujet, Monsieur Conway.

M. Conway

Là encore, je pense que vous vous devez de présenter cette période transitoire, parce que vous avez parlé de pourquoi vous résiliez, c'est un autre sujet qui va dans la logique de la résiliation, mais je pense que ce qui a été dit en commission mérite d'être résumé à nouveau, parce que, non seulement le public garennois a droit à ces explications, mais, en plus, contrairement à ce qui se passe en commission, ce n'était pas public, donc cela me paraît important que ce soit exposé publiquement.

M. le Maire

Très bien.

Merci, Monsieur Conway.

C'est ce que nous allons faire...

Il faudra qu'on ait une discussion entre nous, mes chers collègues, au fond, sur la question des groupes de travail et des commissions, puisque si nous refaisons en Conseil Municipal la totalité de ce que nous avons fait en commission, autant en discuter d'emblée, vous avez raison, je suis d'accord, avec vous, ici, tous ensemble, et cela nous épargnera des soirées à devoir expliquer deux fois. Il faudra qu'on ait cette discussion de fond.

Monsieur Hervo, vous voulez résumer cela en quelques phrases ?

M. Hervo

Absolument ! D'ailleurs, cela tient plus au point n° 1 qu'au point n° 2, mais peu importe.

J'ai exposé en commission que l'avenant de résiliation... Résilier... Évidemment, résilier, c'est tout arrêter et attendre qu'un nouvel aménageur ou qu'une nouvelle concession d'aménagement soit conclue ; c'était évidemment inimaginable.

Le mécanisme de cet avenant de résiliation, comme je l'ai expliqué, est tel que, à dater de sa signature, il déclenchera un processus de période transitoire au cours de laquelle la SEM 92 poursuivra l'ensemble de ses tâches en cours. Il comporte, cet avenant, une disposition qui fait que la résiliation ne deviendra effective qu'à la signature d'une nouvelle concession d'aménagement.

Ce mécanisme, prévu par l'avenant de résiliation, qui se raccorde parfaitement avec le contenu et le mécanisme de la nouvelle concession d'aménagement, permet de n'avoir aucune interruption d'aucune sorte dans l'opération, d'une part, et, d'autre part, un transfert intégral et parfait de tout ce qui se passe sur l'opération à J-1, qu'il s'agisse, au plan financier, au plan des acquisitions, au plan des actes juridiques, au plan des actes de déclaration d'utilité publique ou de cet arrêté de cessibilité, et que cet ensemble, entre les mains de la SEM 92, au titre de la convention publique d'aménagement actuelle, se transfère, de J-1 à J+1, au nouveau titulaire de la nouvelle concession publique d'aménagement.

Voilà ce mécanisme dit « de période transitoire », qui n'est qu'une organisation temporelle permettant la continuité absolue de l'opération, sans que cette opération de transfert du support juridique de l'opération, c'est-à-dire de la convention publique d'aménagement actuelle, à une concession d'aménagement de type marché public... que cette transition se fasse sans le moindre hiatus et sans la moindre discontinuité, et donc sans le moindre temps perdu, sans la moindre perte en ligne, d'aucune sorte, dans aucun domaine.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, oui ?

M. Conway

J'ai une question, parce que je n'avais pas compris cela lors de la commission...

M. le Maire

Comme quoi cela ne sert pas à grand-chose...

M. Conway

La résiliation, en fait, n'est pas effective... Le premier point qu'on a voté, on a voté une résiliation, mais qui n'est pas effective.

Ce que j'avais cru comprendre lors de la commission, c'est que ce montage de transfert, de transitoire, etc., c'est, à la fois, pour ne pas bloquer les travaux qui sont faits sur les Champs-Philippe et se mettre en sécurité juridique vis-à-vis d'une éventuelle décision négative de la part du tribunal.

M. Hervo

Oui, c'est bien cela.

M. Conway

Et là, je ne comprends pas très bien...

M. Hervo

Si, c'est bien cela.

M. Conway

Je ne comprends pas très bien... Si la résiliation n'est pas effective, cela veut dire que le contrat est toujours valide ? Est toujours en cours ?

M. Hervo

Il est toujours en cours, oui.

M. Conway

Si le tribunal rend un avis, en quoi cela change ? C'est ce que je ne comprends pas.

M. Hervo

Là, il faudrait que vous vous complétiez avec M. Macé, parce que les explications données en CCSPL ou les questions posées en CCSPL et les questions et les réponses données en commission, si elles ont les mêmes objets et les mêmes réponses, se complètent.

Il a été répondu par M. Beuré, notre directeur juridique, que, d'une part, dans une telle circonstance ou dans un tel contexte, un tribunal administratif ne saurait, à peu près à coup sûr, pas déclarer l'interruption de la convention sans période minimale pour se retourner (trois mois, six mois, huit mois, un an) et, d'autre part, il a également répondu que, exposé au juge administratif que tout est mis en œuvre, justement, pour sortir de ce qui, aux yeux de certains, pourrait être considéré comme une illégalité, ce n'est sans doute pas être exonéré de cette éventuelle illégalité, mais c'est très certainement très positif pour obtenir un délai de mise en œuvre de cette résiliation judiciaire permettant de poursuivre l'opération sans difficulté, puisque, j'ai eu l'occasion de le dire dans les deux commissions, ce processus, *a priori*, doit nous conduire à épurer la situation au mois de septembre prochain.

M. Conway

Juste pour compléter, ce que vous aviez répondu lors de la commission en disant... Il y avait une question d'un des membres qui disait : est-ce que le tribunal administratif a été averti ? Vous avez dit : « *Il faut attendre le vote de ce soir pour le faire* », donc vous continuez bien prévenir le tribunal administratif ?

M. Hervo

Bien évidemment !

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGÉARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABÉRAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.
4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJJI.
1 abstention M. CONWAY.

1.3 - Création de la commission de concession d'aménagement et désignation de ses membres dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des « Champs-Philippe ».

M. le Maire

Le point suivant est le point 1.3 ; c'est la création de la commission de concession d'aménagement ; c'est la suite du dernier sujet.

Il faut que nous désignions cinq titulaires et cinq suppléants par voie de vote, avec un scrutin de liste. Soit on fait un scrutin de liste, on fait deux listes ou trois listes séparées et par le jeu de l'application du Code électoral, je pense que l'opposition risque de ne pas avoir de représentant, donc je propose à l'opposition d'avoir un titulaire et un suppléant si vous le souhaitez. Le souhaitez-vous ou pas ? Et on fait liste commune.

Vous préférez, Monsieur Macé ?

M. Macé

Non, on ne fait pas liste commune, il y a deux listes, donc on présente une liste.

M. le Maire

Vous préférez deux listes ?

(M. Macé acquiesce.)

Très bien.

Vous allez donc me donner, s'il vous plaît, vos candidats... Pouvez-vous me les citer, s'il vous plaît, Monsieur Macé ? Les titulaires d'abord.

M. Macé

Titulaire : Christophe Macé ; deuxième titulaire : Adélaïde Naturel ; premier suppléant : Vincent Fouliard ; deuxième suppléant : Christophe Conway.

M. le Maire

D'accord.

Est-ce qu'on peut avoir, Monsieur le responsable juridique, des listes incomplètes ?

M. Beuré

On peut avoir moins de candidats que de sièges à pourvoir.

M. le Maire

Vous avez eu comme titulaires M. Macé et M^{me} Naturel ; suppléants : M. Fouliard et M. Conway.

Je vous propose, mes chers collègues, les candidats suivants, dans l'ordre, les titulaires, si vous voulez bien aussi les noter : Claudine Labrousse, Ghislain de Boutray, Monique Raimbault, Arnaud Houtart, Geneviève Gaillabaud ; voilà pour les cinq titulaires.

Les cinq suppléants, dans l'ordre : M. Pouilly, M^{me} Bachelet, M^{me} Fommarty, M^{me} Lioret et M. Barraquand.

Je vous répète les deux listes.

La première liste, présentée par l'opposition, comporte, en titulaires, M. Macé et M^{me} Naturel, en suppléants, M. Fouliard et M. Conway.

La majorité présente la liste suivante, en titulaires : M^{me} Labrousse, M. de Boutray, M^{me} Raimbault, M. Houtart et M^{me} Gaillabaud ; enfin, comme suppléants : M. Pouilly, M^{me} Bachelet, M^{me} Fommarty, M^{me} Lioret et M. Barraquand.

M. Macé et M^{me} Naturel, puis M. Fouliard et M. Conway.

M^{me} Labrousse, M. de Boutray, M^{me} Raimbault, M. Houtart et M^{me} Gaillabaud, puis : M. Pouilly, M^{me} Bachelet, M^{me} Fommarty, M^{me} Lioret et M. Barraquand.

C'est d'accord pour tout le monde ? Je ne répète pas une huitième fois ? *(Non.)*

Vous mettez les noms en entier ou les noms de famille, il ne vous en sera pas tenu rigueur, bien sûr. Vous mettez, évidemment, dans l'ordre qui vous a été donné, sur le même papier, les titulaires, puis, dessous, les suppléants.

(Il est procédé à l'élection des membres de la commission de concession d'aménagement par vote à bulletin secret.)

Je vais demander à M. le secrétaire de séance, M. Dubois, et à un membre de l'opposition, s'il le souhaite, de devenir dépouiller. M. Ranji...

Monsieur le directeur juridique, auriez-vous l'obligeance de nous faire un rappel de la loi électorale en la matière, le plus clair possible, comme vous savez le faire.

M. Beuré

C'est un mode de scrutin qui est organisé, cette fois-ci, par l'article R. 300-9 du Code de l'urbanisme, qui insiste sur un élément très important : c'est un scrutin proportionnel, avec répartition à la plus forte moyenne, et non pas au plus fort reste comme c'est d'habitude le cas.

Pour parler très simplement, nous avons deux listes ; il faut d'abord déterminer un quotient électoral, qui se calcule de la façon suivante : le nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir.

Ensuite, une fois qu'on a effectué ce premier calcul, on réfléchit, en fonction du quotient, le nombre de sièges qui peuvent être attribués aux deux listes en l'occurrence, le nombre de sièges à pourvoir étant de cinq, puisqu'on raisonne en termes de sièges, avec un siège comportant un titulaire et un suppléant à chaque fois. On obtient à ce moment-là un nombre de sièges qui peut être attribué à chacune des listes.

Une fois qu'on a effectué cette première partie de l'opération électorale, on calcule ce qu'on appelle la « plus forte moyenne » ; c'est le nombre de voix divisé par la somme de sièges plus une voix, c'est-à-dire qu'on attribue fictivement le siège qui reste à pourvoir sur les résultats de la première étape.

Ensuite, on fait la somme de la première étape du vote et de la seconde étape du vote. Ainsi, les cinq sièges à pourvoir sont attribués aux différentes listes.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je pense que tout le monde a compris.

(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)

Merci, Messieurs.

- nombre de bulletins :	35
- nombre de bulletins blancs et nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	35
- nombre de voix pour la liste de la majorité :	30
- nombre de voix pour la liste de l'opposition :	5

La détermination du quotient électoral, c'est le suffrage exprimé divisé par le nombre à élire, soit 35 divisés par 5, ce qui fait, globalement, 7.

Désignation des membres pour chaque liste :

- liste 1, d'abord au quotient, 30 voix divisées par 7 : 4,285 ;
- liste 2 : 5 voix divisées par 7 : 0,714.

Cette attribution permet de désigner un chiffre déterminé de membres pour chaque liste :

- pour la liste de la majorité : quatre membres, donc les quatre premiers titulaires et les quatre premiers suppléants ;
- pour la liste 2 : zéro au titre du quotient.

Ensuite, à la plus forte moyenne, pas le plus fort reste, le siège restant est attribué à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de mandats qui lui ont été déjà attribués plus un donne le plus fort résultat. Tout le monde a suivi ? Très bien, cela me fait plaisir !

La liste 1, liste de la majorité, voix divisées par le quotient : 4,285 ; voix divisées par sièges plus un : 6 ; le siège supplémentaire, donc, est attribué à la liste de la majorité, puisque les voix divisées par le siège plus un, c'est égal à 5 pour la liste n° 2 de l'opposition.

Sont donc élus, je reprends la liste de tout à l'heure que j'avais sous les yeux :

- en titulaires : Claudine Labrousse, Ghislain de Boutray, Monique Raimbault, Arnaud Houtart, Geneviève Gaillabaud ;
- en suppléants : Alain Pouilly, Nathalie Bachelet, Anne Fommarty, Brigitte Lioret et Hervé Barraquand.

Je vous remercie.

Je regrette que l'opposition n'ait pas voulu participer à la liste unique, ce qui lui aurait fait un représentant, mais c'est ainsi.

Ont obtenu :

Liste 1 : 30 voix

Liste 2 : 5 voix

Détermination du quotient électoral :

Suffrages exprimés : nombre à élire soit 35/5= 7

Désignation des membres pour chaque liste :

Au quotient :

Liste 1 : 30 voix / 7 = 4.285

Liste 2 : 5 voix / 7 = 0.714

Cette attribution permet de désigner un chiffre déterminé de membres pour chaque liste :

Liste 1 : 4 membres

Liste 2 : 0 membre

À la plus forte moyenne :

Le siège restant est attribué à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de mandats qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat :

	voix	Voix/QE	Sièges	Voix/sièges +1	Siège sup	Total siège
Liste 1	30	4.285	4	30 : 5 = 6	1	5
Liste 2	5	0.714	0	5 : 1 = 5	0	0

Sont élus :

Liste 1 :

Titulaires	Suppléants
Claudine LABROUSSE	Alain POUILLY
Ghislain DE BOUTRAY	Nathalie BACHELET
Monique RAIMBAULT	Anne FOMMARTY
Arnaud HOUTART	Brigitte LIORET
Geneviève GAILLABAUD	Hervé BARRAQUAND

1.4 - Désignation de la personne habilitée à analyser les offres dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des « Champs-Philippe ».

M. le Maire

Le point suivant, le point 1.4, est la désignation de la personne habilitée à analyser les offres dans le cadre de la procédure dont nous avons parlé abondamment.

Je vous propose, mes chers collègues, de me désigner, en tant que Maire, personne habilitée à analyser les offres et de m'autoriser à déléguer par arrêté cette fonction.

Y a-t-il des observations ?

Je délèguerai cette fonction par arrêté municipal.

Pas de remarque particulière ? (*Non.*)

On va donc voter.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJIL.

1 abstention M. CONWAY.

Développement économique

1.5 - Acquisition d'une licence IV de débit de boissons

M. le Maire

Monsieur de Boutray, l'acquisition d'une licence IV de débit de boissons ? Enfin, on va parler de choses importantes !

M. de Boutray

Merci.

Bonsoir.

Il s'agit donc de l'acquisition de la licence IV qui était détenue par les Duhamel, qui étaient les exploitants de la brasserie Le Voltaire, qui était à l'angle de la vue Voltaire et de la rue Sartoris.

Ce restaurant, les Duhamel l'ont quitté depuis juillet dernier. L'objectif des Duhamel était de rester sur La Garenne-Colombes et, notamment, de garder la licence. Ils ont tout fait, effectivement, pour essayer de la garder et ils ont trouvé une opportunité en dehors du département, donc ils ont continué à chercher à céder cette licence sans résultat.

Un de leurs objectifs était effectivement de céder cette licence en dehors du département.

Nous vous proposons ce soir de conserver cette licence à La Garenne-Colombes. L'objectif est de pouvoir s'en servir pour les trois projets que nous avons à très court terme, qui est d'abord de pouvoir reproposez cette licence à la future brasserie qui sera aux Champs-Philippe, deuxième projet, il y a à nouveau cette brasserie qui rouvrira au pied d'immeuble, à l'angle Voltaire et Sartoris, et, enfin, troisièmement, une brasserie également au pied de l'immeuble Foster, place de la Belgique.

Nous vous proposons ce soir d'acquérir cette licence au tarif de 10 000 euros ; ce sont les tarifs pratiqués sur le marché.

Nous vous demandons d'autoriser le Maire à acquérir cette licence au travers d'une transaction qui serait faite devant notaire dans les jours qui viennent.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur de Boutray.

Y a-t-il des questions à M. de Boutray ?

Pas de question ? (*Non.*)

C'est dommage, c'est un vrai sujet de vie communale.

Cela veut dire qu'il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

Bravo, Monsieur de Boutray !

35 voix pour : Unanimité

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Rapport commun :

- ICF La Sablière - programme de 59 logements sociaux - garantie d'emprunts - îlot N1L3.
- ICF La Sablière - programme de 75 logements sociaux - garantie d'emprunts - îlot S5L1.

M. le Maire

Pour le point suivant, 2.1, je passe la parole à M^{me} Labrousse.

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de garantir les emprunts pour La Sablière.

Le 28 juin 2011, la Ville a déjà garanti deux emprunts de 1 229 708 euros et de 1 570 580 euros auprès du Crédit foncier de France et, en contrepartie de cette garantie, la Ville est réservataire de quatre logements.

Le 20 février 2012, La Sablière nous a demandé une garantie sur un complément au projet. Il s'agit de 59 logements qui nécessitent deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour, d'une part, 6 millions d'euros, et pour un projet de 75 logements qui nécessite également deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 7 100 000 euros.

Les deux projets immobiliers comprendront donc 157 logements.

En contrepartie de cette garantie, ICF La Sablière s'engage à réserver à la Ville de La Garenne-Colombes 10 logements d'une part et 12 de l'autre, c'est-à-dire pour 22 logements.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette garantie.

M. le Maire

Merci infiniment, Madame.

Y a-t-il des questions particulières sur le sujet ?

Pas de question particulière ? (*Non.*)

Vous savez, ce sont ces programmes de logements sociaux extrêmement importants pour le quartier des Champs-Philippe, qui demandent une participation particulière de la Ville et qui avaient vu ce mauvais coup qui nous a été fait par la Région Île-de-France, qui avait décidé de réduire la voilure de financement d'une manière considérable et brutale et unilatérale. Comme quoi on peut avoir des discours différents dans les différentes enceintes.

En tout cas, la Ville de La Garenne-Colombes, à l'époque, avait trouvé un accord avec La Sablière.

On va passer au vote.

Personne ne parle de la Région ! C'est formidable !

M. Macé

On en avait déjà parlé, mais si vous voulez, on remet, cela ne me dérange pas.

(Rires sur les bancs de l'assemblée.)

On en avait déjà parlé...

M. le Maire

Je comprends que vous soyez ennuyé, Monsieur Macé ; ce n'est pas un souci.

M. Macé

Non...

D'ailleurs, ce que vous dites est en grande partie faux. La Région continue à aider sur le logement social...

M. le Maire

En petite partie vraie, donc !

M. Macé

Mais en partie faux.

La Région continue à participer sur le logement social, vous ne pouvez absolument pas dire le contraire, elle a réorienté sur la priorité des Franciliens, c'est-à-dire sur l'aide prioritaire aux PLAI, tout simplement parce qu'on sait que c'est vis-à-vis des PLAI qu'il y a une forte demande. Elle aide quand il y a du PLAI et elle aide moins sur les autres typologies de logement social. C'est tout.

M. Fouliard

C'est très cohérent.

M. Macé

C'est cohérent, cela correspondant à l'offre.

C'est vrai que cela vous ennuie de faire du PLAI et on voit bien les chiffres : 23 PLS, 110 PLUS et que 24 PLAI, et c'est sur les PLAI qu'il y a le plus de demandes.

C'est cohérent, vous faites une politique très cohérente par rapport à l'offre et à la demande, c'est clair.

M. le Maire

Bien entendu !

Écoutez, les amis, l'histoire retiendra que, finalement, nous avons fait des logements sociaux avec un aide très chiche de la Région Île-de-France, mais c'est ainsi, les voix du seigneur sont impénétrables !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Vous votez, mais c'est dans le programme de la ZAC ; cela ne vous ennuie pas ?

M. Macé

Pour le logement social, on a toujours voté, rappelez-vous.

M. le Maire

Non, pas toujours, mais ce n'est pas grave. Au moins vous changez. Vous voyez, comme quoi tout arrive.

Merci beaucoup.

Je me demande franchement comment vous arrivez à financer du logement social dans la ZAC sans ZAC ; c'est quand même très paradoxal, mais...

M. Hervo

Et sans PLU qui permet de le faire.

M. le Maire

Ce n'est pas grave.

35 voix pour : Unanimité

2.2 - Avance sur la subvention 2012 à verser.

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Perrée, avance sur la subvention 2012 à verser ? Allons-y, Monsieur Perrée, versez un peu de subventions !

M. Perrée

Tout simplement, il s'agit de verser une subvention de 200 000 euros au Conservatoire de musique de la ville, en attendant le versement prévu au mois d'avril et en attendant le budget qui sera voté au mois d'avril.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Monsieur Perrée, je vois dans la Lettre du Président de cette association qu'il indique, justement, qu'il fait ces demandes parce que le budget ne sera voté qu'en avril, donc il est déjà au courant, dans une lettre du 28 février, que la Ville ne votera son budget qu'au mois d'avril, ce que nous, conseillers municipaux, ne savons pas, donc j'imagine que vous allez pouvoir nous communiquer dès à présent la date du Conseil Municipal où le budget va être voté.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Première quinzaine d'avril.

M. Perrée

Avant le 15, en tout cas...

Je n'ai pas la date, malheureusement ; je suis navré. Je vous l'aurais donnée de bon cœur, vous me connaissez !

(Rires sur les bancs de l'assemblée.)

M. le Maire

Vous connaissez M. Perrée ; il a un bon cœur, il a un bon fond, s'il l'avait connue, il vous l'aurait donnée ! Il voudrait bien, mais...

(Rires sur les bancs de l'assemblée.)

1^{ère} quinzaine d'avril !

M. Macé

Regardez bien sur votre agenda, Monsieur Perrée, je suis sûr que c'est noté.

M. Perrée

Pas encore...

J'ai celui du mois de mars aujourd'hui.

M. le Maire

C'est déjà bien.

M. Macé

Celui du 9 ? C'est bien, vous suivez !

(Rires sur les bancs de l'assemblée.)

M. le Maire

Avant le 15 avril, c'est marqué.

Parfait !

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je crois que M. Sammut vous a tendu un papier avec la date dessus.

M. le Maire

Non, cela n'a strictement rien à voir ! Vous êtes très inquiet...

Cela commence par : « rue du Mans », curieusement, donc ce n'est pas lié.

M. Conway

Je présume que quelqu'un, dans la salle, connaît la date...

M. le Maire

Avant le 15 avril, oui ; elle n'est pas fixée.

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Non.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

C'est formidable !

35 voix pour : Unanimité

2.3 - Débat d'orientation budgétaire 2012.

M. le Maire

Le débat d'orientation budgétaire, mes chers amis.

Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire est organisé conformément à la loi et au règlement intérieur, et donc le règlement me demande de prendre en note au début du débat ceux et celles d'entre vous qui souhaitent s'inscrire pour prendre la parole.

Il faudra qu'on se fixe une durée raisonnable ; je vous propose de partir sur une bonne dizaine de minutes par personne. Nous sommes 35, cela va nous faire 350 minutes de débat ; c'est bien.

Qui veut prendre la parole ? Qui dois-je inscrire ?

M. Perrée est inscrit. Il faut bien qu'il y en ait un... le meilleur ?

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent s'inscrire ?

M. Macé ou M^{me} Naturel ? Les deux ?

M. Macé

Les quatre.

M. le Maire

Très bien.

Donc les cinq...

Je vais m'inscrire aussi, parce que ce serait dommage, finalement, de ne pas participer.

Quelqu'un d'autre veut-il s'inscrire ? Non ? Personne ?

M^{me} Juvin-Marleix

Le formalisme nous empêche de répondre ?

M. le Maire

Le formalisme vous oblige à me dire que vous allez prendre la parole et c'est moi, ensuite, qui fixe l'ordre.

M^{me} Juvin-Marleix

Sans savoir ce qui sera dit...

M. le Maire

Vous avez peut-être une petite idée sur le budget...

Personne ?

M. Hervo est interdit de parole, puisqu'il a déjà beaucoup parlé...

M. Hervo

Je n'ai plus rien à dire.

M. le Maire

Très bien.

J'ai six personnes inscrites.

Je propose, d'abord, de donner la parole à M. Perrée, au nom de la majorité.

Monsieur Perrée, allez-y ! Ne prenez pas cet air désespéré, s'il vous plaît.

(Rires sur les bancs de l'assemblée.)

M. Perrée

Non, mais j'en ai pour une demi-heure.

M. le Maire

Au bout de trois quarts d'heure, on vous arrêtera.

Allez-y !

M. Perrée

Pour présenter ce débat budgétaire, il est proposé de faire un bilan des enjeux internationaux et nationaux, un rappel des réformes fiscales, puis de reprendre les grands équilibres financiers de la Ville, qui nous permettront, ensuite, de construire le projet de la ville, équilibré, tant sur 2012 que dans les années suivantes.

Je parle du contexte économique national et international qui est difficile, c'est évident. Sans vouloir reprendre les problèmes économiques mondiaux, je me permets juste un rapide passage sur la France. Nous avons connu une reprise au troisième trimestre 2011, mais les incertitudes mondiales, les flambées de prix du pétrole à cause des risques sociétaux dans les pays producteurs, la crise grecque qui n'en finit pas, l'Europe et la France connaîtront une croissance faible, voire très faible, en 2012.

Il faut aussi parler de la problématique du financement de l'économie dans ce contexte, car on constate une restriction des financements, puisque sur les 20 milliards de prêts nécessaires aux collectivités locales en 2011 et en comptant avec la disparition de Dexia, il manquait 2 à 3 milliards d'euros ; c'est pour cela que l'État a débloqué 3 milliards *via* la Caisse des Dépôts et Consignations, puis a augmenté la ligne de la Caisse des Dépôts et Consignations de 5 milliards.

L'exposition de la Ville de La Garenne-Colombes est faible sur ces risques. En effet, nous avons négocié 4 millions d'euros en 2011 auprès du Crédit Mutuel ; cette ligne est toujours disponible.

De plus, au 31 décembre 2011, la Ville a placé 2,4 millions d'euros et bénéficie d'une trésorerie active de 1,2 million d'euros.

Ainsi, les besoins de financement jusqu'à mi-2012 sont couverts.

Quant à l'évolution des taux eux-mêmes, les taux courts sont dirigés par les impacts de l'inflation et les positions actuellement accommodantes de la banque pour le commerce extérieur.

Dernier point de regard : le marché immobilier, qui est un moteur important pour les années à venir sur La Garenne-Colombes.

Le projet de la loi de finances pour 2012, adopté définitivement par le Parlement en décembre, prévoit de nombreuses dispositions financières et fiscales concernant les collectivités.

La Garenne-Colombes est une Ville aux finances saines, en mesure de financer ses projets.

Rappelons ici les quelques grands chiffres qui concernent la Ville : les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 42,3 millions d'euros en 2011 et, pour la masse salariale, nous restons en dessous de la strate nationale, 754 euros par habitant en 2010 pour un stable de 800 euros dans la strate.

Les recettes 2011 se ventilent au BP pour 46,3 millions d'euros, avec deux constats : les impôts représentent plus de 50 % des recettes et les produits des services, avec 10 % des recettes de fonctionnement, sont dans la moyenne nationale, mais ne sont pas un vecteur de changement des grands équilibres du budget.

La dette est très faible, à 5,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012, soit 188 euros par habitant, quand la moyenne de la strate nationale s'élève à 1 082 euros par habitant.

Au vu de la conjoncture actuelle, on peut mesurer toute l'importance de la prudence de la Ville sur cette décennie.

Autre point, 2012 à La Garenne-Colombes : des politiques publiques pour offrir des services de qualité.

La Garenne-Colombes va, dans les cinq ans à venir, accueillir une population nouvelle dans le secteur des Champs-Philippe et dans le reste du territoire au travers de nombreux projets de qualité.

De plus, le nombre de mutations foncières participe du renouvellement de la population garennoise. Notre mission est de les accueillir, de les accompagner et de leur proposer des services de qualité, mais aussi de conserver ce qui fait de La Garenne-Colombes une ville où il fait bon vivre.

Nous allons faire quelques focus.

Je ne parlerai pas plus de l'excellent travail fait dans les secteurs suivants, je donnerai juste quelques chiffres.

Pour la petite enfance, le taux de satisfaction des demandes de places en crèche s'élève à 75 %.

Pour l'enfance, nous distribuons à peu près 2 000 repas par jour, il y a 500 enfants à l'étude et 400 enfants à la garderie.

Les temps horaires, je vais vous parler des journées en classe de mer, 2 295, et les journées enfants en colonie, 6 888.

Pour la jeunesse, la Ville amplifiera ses actions en direction des adolescents et des jeunes adultes pour lutter contre le désœuvrement des jeunes, qui reste une priorité. C'est dans cette optique qu'elle poursuit une politique de prévention générale. Elle se donne les moyens, par le biais de son Espace Jeunesse, de créer un lieu d'échange, d'information, de documentation et d'animation en faveur des 12-25 ans.

Les animateurs de ces lieux portent des actions qui s'articulent autour d'objectifs fondamentaux, tels que la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement des jeunes.

La Médiathèque : des salles de travail pour les jeunes Garennois sont ouvertes tous les soirs de la semaine pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions ; deux agents assurent sept jours sur sept, de 18 heures 30 à 22 heures, l'accueil des collégiens, lycéens et étudiants garennois et je vous signale que c'est plein tous les soirs.

Les sports : la Ville mène une politique dynamique en faveur du sport, en partenariat étroit avec des associations locales.

La patinoire, installée pendant quatre semaines place de la Liberté, entre décembre et janvier, a rencontré un vif succès, puisque 9 000 Garennois ont profité de cette animation. Cette animation sera donc reconduite en 2012.

Quelques chiffres de fréquentation si cela peut vous intéresser :

- scolaires : plus de 1 000 inscrits ;
- CITL Les Lierres, que vous connaissez : 20 ;
- centres de loisirs : 489 ;
- individuels adultes : 2 396 ;
- enfants : 4 823.

La culture : l'année 2011 a été marquée par l'ouverture de la Médiathèque. Sa situation remarquable au cœur de la ville en fait un équipement facilement accessible pour tous les publics. Elle accueille désormais des spectacles, animations et expositions proposés aux Garennois. Quelques chiffres depuis le 10 décembre : en effet, on a eu 10 000 visites par mois et le nombre d'emprunts est monté à 20 720.

L'action sociale : la commune pilote, en partenariat avec la Ville de Bois-Colombes et le Conseil Général, l'Espace Insertion place de l'Europe. Cette structure accueille des bénéficiaires du revenu de solidarité active résidant à La Garenne-Colombes et à Bois-Colombes, elle leur offre un accompagnement personnalisé pour retrouver un emploi. Le taux d'accompagnement pour les bénéficiaires garennois est de 100 % en 2011 pour un taux de retour à l'emploi de 70 %.

Le développement économique : la municipalité entend accompagner l'ensemble des acteurs de la vie économique locale dans leur vie quotidienne, dans leurs projets, dans leur développement et dans leurs animations. Il y a trois associations très actives de commerçants, représentant les trois principaux quartiers de La Garenne-Colombes, l'association des commerçants non sédentaires du marché et le Club Synergie Entreprises qui représente des entrepreneurs garennois.

Les projets structurants : la commune poursuit ses efforts en termes d'aménagement durable avec de nombreux chantiers en 2012 :

- la poursuite des travaux de voirie avenue du Général-Leclerc, entre la rue de Plaisance et la rue Martin-Bernard, afin de poursuivre la zone 30 et de créer une zone 20 ;
- l'aménagement du nouveau square Jerphanion ;
- la rénovation du terrain de football du stade Marcel Payen en gazon synthétique ;
- la création d'un jardin du souvenir au cimetière ;
- le lancement des études de l'aménagement de la gare de La Garenne-Colombes, du réaménagement du square Guy-Môquet, du réaménagement de la voirie avenue Foch, entre la Place de La Liberté et l'avenue Joffre ;
- l'accompagnement de la fin des travaux du tramway et des abords du boulevard National ;
- la poursuite de la ZAC des Champs-Philippe.

Le développement durable : l'objectif général de la municipalité en matière de développement durable est de parvenir à diffuser, dans les services comme sur l'ensemble du territoire, les meilleures pratiques, qui permettent à la fois de renforcer notre développement économique, de garantir le lien social et de préserver l'environnement.

Conclusion : en complément de l'ensemble des actions locales, la Ville s'est engagée dans une démarche de réflexion à l'échelle du territoire de La Défense. Son objectif est de définir un projet de développement territorial qui réponde aux besoins des habitants des cinq communes (Courbevoie, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil et Suresnes) en tenant compte des exigences du contexte écologique et économique actuel.

Les projets développés dans le cadre du SIEP (Syndicat intercommunal d'études et de projets) permettront d'accroître encore la qualité de vie des Garennois, en préservant l'identité de la commune.

Enfin, la Ville entend également poursuivre en 2012 le développement des services de qualité au profit des Garennois, dans le cadre d'une gestion rigoureuse des deniers publics, sans augmentation de ses taux d'imposition et en maintenant un endettement faible.

M. le Maire

Je vais vous dire combien de temps ? 8 minutes 54 ! Bravo, Monsieur Perrée !

Madame Naturel, vous avez la parole.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais faire un point sur le domaine de la culture.

Concentrer nos efforts sur le développement d'une politique culturelle émancipatrice et de progrès humain et ne pas laisser ce combat comme une volonté politique annexe avec un budget qui ne serait pas au rendez-vous est nécessaire, même dans ce contexte d'austérité imposé.

Je m'inquiète, en effet, de la part de participation financière du Conseil Général en matière de politique culturelle dans les années à venir due à de potentielles modifications majeures dans les contrats qui nous le lient au Département.

N'ayant fait l'objet d'aucune consultation avec les élus et d'aucun échange sur les dispositifs partenariaux, je ne peux que rester sur l'interrogative. J'espère juste que cela ne présage pas une baisse de leurs contributions.

Il est vrai que la question budgétaire n'est pas l'unique condition à une offre culturelle de qualité, mais résulte également d'une volonté, de la curiosité et surtout du dynamisme de chacun à imaginer des programmations originales, ambitieuses et diversifiées.

Là-dessus, il faut féliciter l'énorme travail effectué par le Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports et le monde associatif garennois, avec lequel j'ai pu élaborer la première programmation de films expérimentaux garennois lors de la séance Crépitements qui a connu un franc succès. Rassurez-vous, je prépare une autre programmation, en direction de la jeunesse cette fois-ci, avec des animations du très célèbre cinéaste Youri Norstein.

Par ailleurs, un projet de marché d'artisanat d'art devrait voir le jour cette année.

Voilà pour nos propositions culturelles si, au-delà des partis politiques, une collaboration peut se faire, en particulier sur des projets culturels dus à l'imagination ou les bonnes volontés, qui sont les conditions premières demandées, au-delà des divergences politiques.

Je vous dirai donc : affaire à suivre !

Concernant le devenir de l'ancienne bibliothèque, notre groupe a fait une proposition par mon intermédiaire en commission culture de faire de cet espace une Maison des associations, mais nous ne sommes néanmoins pas opposés à l'idée d'en faire une ludothèque, comme le suggère la commission, même si cela nous semble être un lieu un peu petit pour cela.

Après ce catalogue de programmation culturelle diversifiée, il est tout de même nécessaire de disposer de lieux pour les montrer. Or, durant des années, La Garenne-Colombes était en retard en matière d'équipements culturels de qualité. L'année dernière, vous avez enfin ouvert le Mastaba, qui a coûté à la Ville 1,8 million, sans aucun financement, je le rappelle, national, comme la DRAC, par exemple, alors qu'une œuvre de Jean-Pierre Raynaud, un artiste renommé, le justifiait largement. D'ailleurs, nous pourrions exiger de faire financer par le Conseil Général les frais de fonctionnements inhérents à l'utilisation de cet établissement.

Cette année, plusieurs projets ont été lancés : la Médiathèque, qui a vu le jour après de nombreuses difficultés de livraison, avec un coût de plus de 30 % supérieur au budget initial. On peut se féliciter, néanmoins, bien évidemment, de ce nouvel espace culturel

essentiel avec son auditorium. Son succès, que nous envisagions tous, est au rendez-vous. J'ai eu d'excellents retours par nos concitoyens, très heureux de la bonne prise en compte de leurs suggestions afin d'enrichir cette Médiathèque et il faut évidemment continuer ces efforts avec tous les moyens financiers nécessaires que de telles acquisitions impliquent.

On peut avoir quelques réserves, en effet, au vu de vos choix qu'on a pu voir dernièrement en termes d'application tarifaire pour l'emprunt du matériel multimédia, comme les CD et les DVD. Pour rappel, vous aviez décidé de faire payer 15 euros les plus modestes d'entre nous, les jeunes, les chômeurs, les personnes à mobilité réduite, une population aux revenus modestes, et 30 euros les Garennois qui, par leurs impôts, avaient déjà largement contribué à la construction de cet espace ; c'est une décision injuste et vraiment pas nécessaire.

Comme vous nous l'aviez dit, cet effort financier supplémentaire n'était pas énorme. Dans ce cas, il me semble normal que ce soit la collectivité qui, par solidarité, devrait financer cette offre ; c'est une question de volonté politique en direction du développement d'un service public de qualité.

Par ailleurs, un projet de construction de théâtre est en cours, qui était aussi très demandé à La Garenne-Colombes, et remplace donc l'ancienne Salle des spectacles.

En ce qui concerne le Foyer des arts et loisirs, vous refusez toujours de reconstruire un véritable équipement culturel qui serait un Conservatoire de musique et de danse et un centre culturel d'art plastique adapté à la forte et heureuse affluence aux ateliers du Foyer des arts et loisirs.

Vous choisissez de récupérer les salles qui se sont libérées avec l'ouverture de la Médiathèque pour aménager un espace supplémentaire pour les associations du Foyer des arts. Qu'en est-il plus précisément ? Nous ne le savons pas et, surtout, cela suffirait-il à répondre aux besoins grandissants ? Je ne le pense pas, même si vous déployez un effort certain à dissuader les familles d'inscrire leurs enfants à ces nombreux ateliers en refusant toujours l'application du quotient familial, qui permettrait l'accès à toutes et à tous de façon équitable et égaux en droits.

L'accès à la culture dans toute sa diversité est l'une des conditions primordiales pour lutter contre les inégalités et l'exclusion. Le temps libre de chacun passé à cultiver son esprit, à développer ses facultés intellectuelles, à apprendre à connaître l'autre et ses différences, est source de tolérance et d'épanouissement. Il contribue au besoin du vivre ensemble par le partage et la solidarité.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Monsieur Ranji, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai lu avec intérêt votre déclaration politique pour la jeunesse et j'ai trouvé assez intéressant de retrouver exactement les mêmes phrases à quelques mots près, dont certains simplement remplacés par des synonymes, ce qui, encore une fois, montre l'intérêt que vous portez à cette question.

Déjà l'année dernière, je vous disais : « *Votre texte a ceci d'intéressant qu'il peut s'appliquer à différentes catégories de personnes sans qu'il ne soit besoin d'en changer une virgule* ». Par exemple, l'année dernière, je lisais : « *Pour 2011, la Ville amplifiera ses actions en direction des adolescents et des jeunes adultes ; lutter contre le désœuvrement des jeunes devient une priorité* ». Aujourd'hui, cette phrase a été simplement changée, parce que c'est 2012, et ce qui a changé dans la phrase, c'est : « *lutter contre le désœuvrement reste une priorité* », donc vous n'avez pas beaucoup travaillé sur le sujet, je pense, pour élaborer tout cela.

Au-delà de cela, sur cette question, aujourd'hui, on peut remplacer simplement : « des jeunes » par : « des chômeurs », « des célibataires », « des handicapés », « des personnes âgées », toute une catégorie de personnes pour qui la lutte contre le désœuvrement est tout aussi importante.

M. le Maire

Vous avez une piètre idée des handicapés.

M. Ranji

Le constat est donc, une année encore, très décevant. Il apparaît clairement qu'il n'y a pas de réelle volonté politique et aucune réflexion profonde n'a été conduite.

Hélas, votre entêtement à ne rien vouloir changer a conduit au même résultat, notamment lors de la réunion à l'Espace Jeunesse concernant l'aménagement du terrain qui se trouve au gymnase Marcel Payen.

Lors de cette réunion, je n'oserais même pas parler de concertation. En effet, j'ai pu constater, mais comme, malheureusement, bien trop souvent, que c'est l'administration qui a pris le devant sur les élus, et donc, pour le cas, c'était le directeur général des services qui a dû se substituer aux adjoints sur place ; peut-être ne maîtrisait-il pas le sujet.

Résultat des courses : le projet a été repoussé et aucune discussion sereine n'a pu être menée avec les jeunes.

Concernant le document que vous nous présentez aujourd'hui, il est assez surprenant de constater que vous ne parlez que de deux entités qui servent d'outil pour mettre en place votre politique, alors que l'année dernière, vous parliez de trois entités, dont La Garenne Jeunesse ; sans doute ne comptez-vous plus sur l'investissement de cette association sur la ville.

Un point d'information qui ressemble à une annexe du Pôle Emploi ou un bureau d'orientation scolaire n'est pas franchement motivant et ce n'est pas ce qu'attendent les jeunes, malgré l'implication des personnes responsables ; je pense notamment à Coralie Navarro, à Gilberto Danon et à Julie Goguet.

Après, je ne parle même pas des animateurs, surtout quand vous refusez, comme le rappellera tout à l'heure, sans doute, Christophe Macé, pour des raisons idéologiquement obscures, de titulariser les personnes qui pourraient l'être.

Ensuite, s'il est toujours important de mettre les moyens financiers adéquats, il faut surtout faire preuve de créativité et d'innovation dans les politiques que l'on souhaite mener. Sinon, la jeunesse, déjà éloignée de la citoyenneté, ne peut se retrouver que dans la violence et dans la contestation gratuite et malheureusement, d'ici maintenant un peu plus d'un mois, il y aura l'élection présidentielle et j'espère que cela ne se transformera pas en une abstention forte de la part des jeunes.

Ensuite, concernant la vétusté de nos installations sportives, vous aviez promis de travailler sur la rénovation du gymnase Pierre Denis, mais à l'heure actuelle, ce projet est au point mort ; du moins, on n'en a pas de nouvelles.

Concernant la piscine et la reconstruction que vous avez promise aux Garennois, aujourd'hui, vous vous contentez, modestement, d'améliorer l'accueil, malgré le fait que cette piscine ne réponde plus aux attentes des habitants.

Enfin, et je terminerai par-là, sur la sécurité, c'est simple, il n'y a rien, et de l'aveu même de M. Butet au dernier Conseil municipal, ce n'était pas une priorité, mais je constate que, malheureusement, cette phrase, on peut la mettre au présent, parce qu'à l'heure actuelle, il n'y a toujours pas de diagnostic local de sécurité, à croire qu'il se fait désirer, et le CLSPD ne s'est toujours pas réuni.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Mes chers collègues, le document que vous avez adressé aux élus est composé, pour plus de la moitié, d'éléments de politique économique internationale et nationale, ainsi qu'une présentation de la loi de finances 2012. Antérieurement, quand nous présentions des éléments sur la politique nationale, vous indiquiez que nous étions hors sujet. Je vois qu'aujourd'hui, vous avez changé d'avis, et donc, je vais commencer mes propos comme vous, par une présentation de ce que vivent et subissent nos concitoyens dans leur vie quotidienne depuis maintenant quatre ans.

À la différence de certains qui cumulent indemnités d'élu et salaire, les Garennois sont soit au travail, dans des conditions de plus en plus difficiles et dans une précarité accrue, soit sont retraités, avec un montant de retraite de plus en plus bas, soit sont au chômage, qui a augmenté, faudrait-il le rappeler, depuis cinq ans, de plus d'un million, soit sont de plus en plus pauvres ; je rappelle que chaque jour, depuis 2007, 250 personnes sont devenues pauvres dans notre pays, soit un total de 350 000 personnes.

Pendant ce temps, le Président sortant a accordé 75 milliards de cadeaux fiscaux aux plus riches, la seule classe sociale qui le soutient encore aujourd'hui. La dette publique a explosé en augmentant de 612 milliards d'euros et la pression fiscale s'est accrue sur les classes populaires et moyennes ; 24 taxes supplémentaires ont été créées en cinq ans.

Comme cela ne suffisait pas, la dégradation du service public a été une constante : suppression de postes dans l'Éducation nationale, dans les hôpitaux, dans les postes dans les trésoreries. Vous préconisez même d'appliquer dans les collectivités locales la règle d'un remplacement sur deux ; vous êtes donc pour la suppression de postes dans les crèches, dans les écoles, dans les centres de loisirs, à la police municipale.

Et, parallèlement, vous soutenez la demande du MEDEF, à savoir que les collectivités territoriales passent massivement des délégations de services publics et confient donc aux grandes sociétés du CAC 40 des pans entiers de services publics locaux gérés jusqu'à maintenant par les agents municipaux.

Il faut dire qu'à La Garenne-Colombes, vous avez déjà devancé cet appel en privatisant la gestion de la restauration scolaire, du nettoyage de l'espace public, de certaines crèches, de bâtiments comme l'école élémentaire située rue de Plaisance.

En bon petit soldat, vous laissez croire que la Ville s'occupe des services des seniors dépendants en construisant des résidences pour personnes âgées dépendantes. Ces constructions seront gérées par des groupes cotés en bourse. Qui peut assurer et qui peut croire que la majorité des Garennois disposent de plus de 3 000 euros de retraite par mois pour être accueillis dans ces futurs établissements ?

Votre gouvernement veut également faire croire que l'endettement est de la seule faute des collectivités territoriales. Il faut dire qu'avec Nicolas Sarkozy, c'est toujours la faute des autres : des étrangers, de la gauche, des fonctionnaires, des syndicats, des enseignants...

Vous rêvez de rétablir une tutelle sur les communes, les Départements et les Régions, et comme elles ne sont pas de votre bord politique, vous tentez de les asphyxier.

La dotation globale de fonctionnement est gelée, les subventions d'équipement disparaissent, les charges sociales à payer sur les salaires des agents municipaux augmentent, la TVA, payée également par la Ville de La Garenne-Colombes, subit le même sort que pour les particuliers, soit une augmentation décidée tout dernièrement.

Il est grand temps qu'un pacte de confiance et de solidarité soit conclu entre l'État et les collectivités locales. Il faut également réformer la fiscalité locale en introduisant une plus grande part de péréquation.

Vous voulez faire croire que vous gérez bien La Garenne-Colombes. À plusieurs reprises, les élus de gauche ont démontré que sur les dossiers importants, votre gestion peut être qualifiée de mauvaise. Les impôts locaux ne cessent d'augmenter année après année. Votre seule défense consiste à parler uniquement du taux, alors que le taux est uniquement un des paramètres de calcul. En réalité, les Garennois paient plus d'impôts locaux que les habitants de Courbevoie, Nanterre ou Colombes, par exemple.

Si nous ajoutons à cela le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a le taux le plus élevé de département, on voit bien que votre gestion n'est pas maîtrisée et que vous considérez que les Garennois non qu'à plus payer.

Vous voulez faire croire que notre Ville est peu endettée, alors que je vous ai démontré que vos calculs dissimulent certains emprunts ; vous n'avez pas été capable de me démontrer le contraire.

Votre mauvaise gestion s'inscrit aussi sur les opérations d'investissement :

- le Mastaba, comme on vient de le rappeler, avec un coût d'acquisition exorbitant pour la Ville ;
- le déménagement du Centre technique municipal à Bezons, où nous attendons toujours une étude indépendante sur les déplacements des agents municipaux et son coût ;
- l'école élémentaire Jean Jerphanion, qui coûtera, à terme, trois fois plus cher que le coût des travaux ;
- la Médiathèque, pourtant indispensable, qui est un cas d'école maintenant enseigné dans les écoles de travaux publics et d'architecture sur ce qu'il ne faut pas faire ;
- la dénomination du nouveau collège des Champs-Philippe, qui restera une tache indélébile pour celles et ceux qui ont voté la dénomination de Kléber-Haedens ;
- la ZAC des Champs-Philippe, dont nous venons de parler, qui aura un coût de plus de 400 000 euros pour les Garennois du fait de la résiliation de la convention publique d'aménagement.

Cette mauvaise gestion est aussi au rendez-vous pour la politique du logement. Notre Ville est hors la loi par rapport au nombre de logements à loyer modéré. Vous voulez justifier cette impossibilité de construire du logement social par l'absence de foncier disponible ; tout cela est faux. Il suffit de se promener dans les rues de La Garenne-Colombes pour constater les nouvelles opérations et les grues qui montrent les nouveaux chantiers des différentes opérations immobilières ; les terrains existent donc.

Vous l'avouez même page 11 du document que nous a lu M. Yves Perrée, où vous dites : « *La Garenne-Colombes va accueillir une population nouvelle à travers de nombreux projets de qualité* ». S'il y a de nouveaux projets de qualité, c'est qu'il y a donc des terrains pour accueillir ces différents projets.

Enfin, je terminerai par le personnel communal, dont je tiens, avec mes collègues, Vincent Fouliard, Nordine Ranji et Adelaïde Naturel, à saluer leur disponibilité, leur professionnalisme et leurs compétences. Face au malaise grandissant des agents communaux, qui se traduit notamment par un *turnover* et un sentiment d'abandon, qui, d'ailleurs, est illustré par les deux petits paragraphes consacrés aux agents communaux dans le document du débat d'orientation budgétaire : « *Il faut remettre au cœur des politiques publiques les agents municipaux en leur assurant une progression de carrière, une formation continue, une reconnaissance et en les intégrant dans le statut de la fonction publique territoriale* », le dialogue social devrait être continu, ce qui n'est pas le cas.

Quand M. Perrée nous cite, page 7 du document : « *Pour la masse salariale, nous restons en dessous de la strate nationale (754 euros en 2010 pour 800 euros dans la strate)* », nous savons tous ici, ou nous devrions tous le savoir, que ce chiffre n'a aucun sens. On compare des collectivités qui gèrent en régie directe, et donc qui ont une masse salariale, évidemment, à partir de là, importante, à des collectivités comme La Garenne-Colombes, qui ont privatisé un certain nombre de services. Évidemment, quand on privatise, ce n'est pas du personnel communal, mais on en paye d'une autre manière.

Cette présentation, une nouvelle fois, n'est pas véridique.

Voici, mes chers collègues, ce que je voulais indiquer dans le cadre de la présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Bonsoir, mes chers collègues.

Je voulais, de même que Christophe Macé, faire un point sur la situation nationale, qui impacte, effectivement, l'évolution des dépenses au niveau local, et donc rappeler, à partir de la source INSEE et du rapport public annuel de la Cour des comptes, le fait que le problème de la dette publique au sens de Maastricht, qui a été évaluée, pour la fin du troisième trimestre 2011, à pratiquement 1 700 milliards d'euros, soit 85,3 % du PIB. Elle représentait 663,5 milliards à la fin de 1995 ou 55,5 % du PIB et avait atteint 1 200 milliards d'euros, soit 64 %, à la fin de l'année 2007.

Le compte des administrations publiques sera publié fin mars par l'INSEE, mais les informations disponibles laissent penser que le déficit, après avoir dépassé 7 % du PIB en 2009 et 2010, ne devrait pas s'écarter sensiblement en 2011 de la prévision du gouvernement figurant dans le rapport économique, social et financier, soit 5,7 % du PIB.

Ce déficit demeure nettement supérieur à la moyenne de la zone euro, estimé par la Commission européenne à 3,7 % du PIB hors France ; c'est encore très éloigné du niveau de déficit qui permettrait d'engager la réduction du ratio dette sur le produit intérieur brut, qui est actuellement de l'ordre de 2,5 % du PIB. En conséquence, ce ratio a continué à augmenter et la dette a avoisiné 85 % du PIB, donc les 1 700 milliards d'euros à la fin de 2011.

Les risques qui sont liés à cette augmentation sensible de la dette et du déficit font que les créanciers de l'État pourraient alors générer une forte hausse des taux d'intérêt et de la dette qui aggraverait la situation des finances publiques.

Vous parlez, en page 2, du AAA et de l'absence d'effet sur nos financements. La dégradation n'est pas une cause de la hausse des taux d'intérêt, mais un élément de plus qui considère que prêter à la France est plus risqué qu'auparavant, compte tenu du poids grandissant de la dette publique française. Les taux d'intérêt auxquels la France emprunte ont augmenté, l'écart se creuse avec les taux qui sont accordés à l'Allemagne. Pour rappel, une hausse de 1 % des taux représente une charge supplémentaire de 1,9 milliard la première année, 3,7 milliards la deuxième, etc.

Je voudrais aussi vous dire que ce rapport, qui présente un certain nombre d'avantages, manifestement, n'a pas été relu, parce que quand je lis en page 2 « *qu'il faut rappeler la fragilité structurelle de la Grèce et de l'Allemagne, trop excentrées pour avoir des industries exportatrices, qu'ils ont structurellement une balance commerciale déficitaire et, de ce fait, ont un besoin de dette souveraine* », je pense que, quelque part, il y a eu confusion entre l'Allemagne et le Portugal.

Sur ce document, maintenant, d'une manière générale, ce qu'il faut déjà ressortir de cette situation, c'est que, plus que jamais, la situation se tend pour tous les Français, qu'on est dans la dernière occasion de redresser les comptes et que La Garenne-Colombes – je l'ai dit plusieurs fois – a continué à dépenser, comptant sur les recettes et l'augmentation des impôts sur les Garennois.

Ce document, ce soir, adopte la nouvelle présentation qui avait été faite pour la première fois l'année dernière, et j'avais alors salué le très net progrès effectué. J'avais également attiré l'attention sur plusieurs lacunes, lacunes qui subsistent encore aujourd'hui.

La première de ces lacunes est que ce document est plus un bilan des actions réalisées qu'un document d'orientation budgétaire.

Le deuxième point est qu'il n'y a toujours aucun chiffre mis derrière les différentes actions dans le domaine... Il n'y a ni montant ni évolution. Or, dans le domaine politique, ce qui fait l'orientation budgétaire, cela porte bien son nom, c'est vers où on va orienter en priorité le budget, quelle allocation de moyens on va faire, quelle pesée on va faire entre les différents besoins, puisqu'on part du principe qu'on ne peut pas répondre à tous.

Le deuxième point qui est absent de cette orientation budgétaire, c'est tout ce qui a trait aux logements sociaux ; il n'y a pas un mot. Il se trouve que tous autour de la table, on partage l'objectif d'atteindre les 20 % de logements sociaux sur La Garenne-Colombes et à aucun moment, on n'a – j'entends à ma droite le fait qu'au moins, c'est l'objectif affiché –, là-dedans, une vision sur où on en est, et c'est cela qu'il faudrait : qu'on ait une vision d'où on en est, combien de logements il faut construire pour atteindre les 20 %, dans quels quartiers on veut le faire et comment on veut procéder au fur et à mesure des opportunités qui se présentent.

Je vais prendre un exemple emblématique. Vous avez souvent dit, Monsieur Juvin, que le problème est que ces opérations, dans une zone comme La Garenne-Colombes, s'avéraient extrêmement coûteuses, du fait du prix du terrain.

Je vais prendre un exemple, qui est l'opération qui a été, même pas votée en Conseil, sur l'avenue Conté, où vous aviez un terrain sur lequel n'était pas implanté un immeuble à démolir, mais sur lequel il y avait des box de garage et sur lequel on avait la possibilité de préempter et d'acheter un terrain quasi nu.

Il y a donc vraiment une lacune complète dans le document d'orientation budgétaire, sur ce point-là qui, pourtant, fait l'objet de cette vision partagée, donc il faudra veiller à rééquilibrer l'offre de logements sociaux au sein des différents quartiers de La Garenne-Colombes. Il faudra aussi élever en priorité la lutte contre le logement insalubre dans le parc privé, mais aussi public.

Nos logements sociaux doivent être exemplaires en la matière.

L'autre point qui manque dans le débat d'orientation budgétaire, c'est tout ce qui a trait à faire vivre la démocratie locale. Dans ce domaine, je rappelle la décision qui a été prise en début de mandature au sujet des conseils de quartier qui figuraient dans la proposition de tous les candidats aux municipales. Ces conseils de quartier ont été vidés de leur substance, ne se réunissant quasiment pas, l'ordre du jour n'étant pas défini ni communiqué, à l'exception notable du conseil de quartier Centre-Sud, sur lequel je redis qu'il faudrait que cela serve d'exemple pour au moins étendre la démocratie locale à ce niveau-là et dans le document d'orientation budgétaire, on ne retrouve rien à ce niveau-là.

C'est également le cas en ce qui concerne l'organisation de notre territoire : aucune présentation, aucun débat organisé pour associer les Garennois à cette réflexion. Pour moi, cette démocratie locale est aussi une manière d'impliquer, si c'est bien fait, les citoyens dans la vie de leur cité et de faire en sorte que les choix soient faits en connaissance de cause et avec la participation du plus grand nombre.

On pourrait faire un lien avec l'abstention qui a été constatée encore aux dernières élections.

La réflexion collective n'est pas non plus favorisée au sein du Conseil Municipal et des commissions.

Je regrette que vous confondiez systématiquement date limite pour convoquer un Conseil Municipal et rendre public son ordre du jour avec la date effective.

En ce qui concerne les commissions, on l'a abordé au début de cette séance, les commissions n'étaient déjà que des réunions d'information pour compléter les informations et répondre aux questions. Elles se tenaient, en effet, après la réunion dite « de majorité », et donc une fois les décisions prises. Elles se tiennent désormais bien après, une fois les documents officiels du Conseil Municipal envoyés, et viennent parasiter les opérations de préparation dudit Conseil. Elles se déroulent maintenant... Elles sont systématiquement proposées dans les cinq jours qui précèdent la tenue du Conseil.

Les Conseils Municipaux, maintenant, ont quasiment lieu toujours soit le jeudi, soit le vendredi, privant les élus de la possibilité de prendre connaissance des dossiers et de les travailler le week-end, et donc, du coup, d'avoir à s'organiser pendant leur semaine de travail pour faire ce travail de qualité dont vous bénéficiez à chaque fois.

Je regrette que ce travail collectif, notamment, n'ait pas lieu sur les CLSPD, dont parlait Nordine, sur le quotient familial, sur le fait qu'il n'y a toujours pas un membre de l'opposition qui soit associé aux commissions logement.

Il y a deux explications possibles : il y a une volonté d'obstruction ou une désorganisation avec un agenda du Maire qui est soumis à d'autres contraintes. Compte tenu de l'actualité présente, il semble certain que la deuxième explication tienne la route, mais peut-être est-ce les deux aussi.

Autre point : le vivre ensemble. Ce n'est pas simplement une animation par semaine, une Médiathèque super belle et de jolis lampadaires, c'est vraiment de veiller, et je rejoins tout à fait certaines remarques qui avaient été faites, à ce que dans la démarche de proposition, personne ne soit oublié dans l'offre. Par exemple, pour les personnes âgées, on peut penser aux personnes âgées que l'on voit, mais il y a les personnes âgées qu'on ne voit pas, et de mettre dans le débat d'orientation budgétaire, dans la politique de la

Ville, une démarche un peu plus active pour vraiment faire un bilan de qui on a touché, qui profite des services municipaux, qui est à côté et vers qui on peut orienter les efforts.

La Garenne-Colombes doit prendre ses responsabilités aux côtés de l'État, des associations locales et de la sphère privée, pour venir en soutien de nos concitoyens, touchés de plein fouet par la crise bien réelle que nous traversons en ce moment.

Je rappellerai également la demande qui persiste sur le fait qu'il y ait l'instauration d'un véritable quotient familial et, à ce titre-là, que, vraiment, on prenne le problème pour évaluer tout cela, poser, harmoniser, et faire en sorte que cela réponde à une meilleure répartition des services.

On a, aujourd'hui, la possibilité de faire ce travail avec les associations de parents d'élèves, avec les personnes intéressées, parce qu'on a enfin les données complètes sur le sujet en termes de nombre de populations touchées, on commence à avoir une idée d'une répartition sur une partie de la population en termes de quotient familial et on peut vraiment faire un travail collectif qui serait intéressant à mener avec les principales associations de parents d'élèves.

Enfin, le contexte national et international est là pour le rappeler, on ne peut pas continuer à augmenter des impôts locaux sans avoir un regard plus aigu sur les dépenses ; ce n'est pas la première fois que je le dis.

Il faudrait mettre un frein aux grands projets pharaoniques, on en a parlé : le Mastaba, la Médiathèque qui était mal maîtrisée, le centre aquatique, dans notre ville et mettre en place une démarche intercommunale pour ce type d'équipements.

Il faut, en effet, avoir toujours à l'esprit que quand on décide de construire un équipement sur notre territoire, cela se fait sur du foncier et c'est forcément au détriment de quelque chose d'autre, que ce soit de l'espace vert, que ce soit des logements sociaux ou autre chose.

Enfin, il faut également mettre en place un plan global de rénovation des rues de La Garenne-Colombes et veiller à préserver une sobriété budgétaire, notamment dans une période où de nombreux Garennois traversent une crise sans précédent.

Sur la ZAC des Champs-Philippe, il faudrait également, je le rappelle, mettre en place une commission ouverte, à laquelle pourrait siéger l'opposition, qui pourrait établir des règles de bonne pratique et suivre les procédures de rachat dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Fouliard, vous avez la parole.

M. Fouliard

Merci.

Mes chers collègues, ce soir, les deux seules originalités auxquelles on aura eu droit dans ce débat sont le cours de macroéconomie qui nous a été dispensé en début de présentation et le mode de distribution de parole qui traduit l'esprit taquin de M. Juvin ce soir, qui visait certainement à mettre un peu de piment dans cette soirée.

M. le Maire

Je garde le meilleur pour la fin, Monsieur Fouliard !

M. Fouliard

Oui, j'en suis vraiment touché, croyez-le bien.

Je vais vous parler un peu d'affaires scolaires et je serai un peu sur le même registre que M. Ranji précédemment ; j'aurais pu faire un copier-coller strict de ce que j'ai dit l'année passée, tant ce que vous nous présentez ce soir est pauvre et, en tout cas, similaire à l'année précédente.

Un bref rappel de la situation de la restauration scolaire ; aujourd'hui, on a un accès à la restauration scolaire qui est discriminant à deux titres : il est discriminant sur son accès strict, puisqu'on n'a, ce n'est pas faute d'avoir essayé, pas obtenu de réponse satisfaisante sur les restrictions d'accueil qui étaient faites pour les Garennois qui étaient en recherche d'emploi et si, par chance, ils ont le droit d'y accéder, après, il faut se frotter à la grille du quotient familial qui, malgré, là encore, un léger lifting qui a été opéré depuis le dernier débat d'orientation budgétaire et nos multiples requêtes, n'a jamais fait l'objet d'une concertation ni même d'une explication de texte qui soit digne de ce qu'elle doit être, c'est-à-dire fondée sur des données statistiques tangibles et sur une sociologie garennoise bien observée.

Aujourd'hui, 50 % des foyers garennois sont dans les deux dernières tranches du quotient familial, ce qui est, à soi seul, la preuve que cette grille est complément à côté de ce qu'elle doit fournir à nos concitoyens.

La réalité est qu'on est sur une politique d'affichage ; si on reste sur l'école en termes de sectorisation, puisqu'une des réponses qui nous est faite quand on parle de restauration scolaire est la capacité d'accueil... On est en train de se rendre compte qu'on n'a pas les capacités logistiques, les locaux, pour accueillir suffisamment d'enfants dans les écoles, en tout cas le midi, à la cantine ; la seule réponse qu'on trouve dans ce que vous nous présentez ce soir est un lancement d'étude sur un groupe scolaire aux Champs-Philippe. Pourquoi les Champs-Philippe ? On sait qu'une ZAC s'y monte, très bien, mais, encore une fois, est-ce qu'on a bien réfléchi à la sectorisation scolaire ? J'avais cru comprendre que cette année, elle serait redéfinie, j'avais cru comprendre que, siégeant à la commission Affaires scolaires, on serait sollicité dans cette réflexion ; on est au mois de mars, on nous l'avait promise, sauf erreur, pour la prochaine rentrée, je commence à penser qu'on va manquer de temps pour en débattre. En tout cas, rien ne nous dit aujourd'hui que ce groupe scolaire doit voir le jour aux Champs-Philippe. Cela fait plusieurs années que nous vous disons qu'*a priori*, quand on regarde la carte de La Garenne-Colombes, il y a un petit trou dans la raquette côté Centre-Sud. Là encore, on est sur du court terme.

Après, vous nous parlez du temps hors scolaire. Là, c'est pareil, c'est du copier-coller de l'année dernière, mais on pourrait remonter bien plus loin, puisque la seule orientation qui nous est présentée est la gratuité, la seule orientation notable en tout cas.

Cela fait longtemps que l'on vous interroge sur... je garde bien de la garderie du matin et du soir, puisque les centres de loisirs du mercredi, c'est un peu différent. En tout cas, on ne voit rien qui puisse dessiner une vraie politique de recrutement et d'animation des animateurs qui sont en charge de ces activités, on ne voit rien qui dessine un projet de collaboration plus étroit avec les équipes enseignantes au travers de projets pédagogiques, donc, là encore, on est sur un *statu quo* qui est assez pauvre.

J'en terminerai en parlant des locaux, puisque l'année passée déjà, j'étais intervenu là-dessus ; quand on nous parle de développement durable... Là, je fais une petite digression, mais à l'école, on nous parle de développement durable en nous disant qu'on fait 20 % de bio dans les repas distribués aux enfants ; c'est très bien, sauf que ce n'est pas Garennois, c'est national. L'année prochaine, toutes les communes de France seront obligées de distribuer des repas avec 20 % de bio, donc il n'y a pas de quoi s'en gargariser.

En revanche, quand on parle de développement durable à l'école, on pourrait parler des locaux, puisque les seules orientations qui sont présentées ici, c'est encore du rafraîchissement de peintures ou de revêtements au sol.

Quand vous nous parlez plus largement de développement durable, on est sur de la sensibilisation, de l'information, mais, à aucun moment, sur une politique volontariste et exemplaire, puisque c'est le rôle de la municipalité que de démontrer à ses concitoyens qu'on peut changer les choses, qu'on peut impulser une dynamique, au lieu de faire supporter l'effort aux habitants de la ville en leur disant : « *Le développement durable, c'est cela, et, maintenant, à vous de jouer* ».

J'espère que l'année prochaine, nous n'aurons pas à tenir ce même genre de propos, mais, là encore, je suis assez sceptique.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard, pour ce propos mesuré.

Je pense que plus personne ne veut prendre la parole, donc à moi de la prendre.

Premièrement et à titre d'introduction, mes chers collègues, dans les différents exposés qui ont été faits après celui de M. Perrée, j'avoue que, de temps en temps, je me demandais si c'était vraiment de La Garenne-Colombes dont on parlait, tellement la présentation était cataclysmique de la réalité des choses et des politiques municipales.

Je m'adresse là à la majorité municipale, mes chers collègues, vous aurez entendu, à l'écoute d'un certain nombre d'interventions, que vous êtes ceux qui soutiennent les riches et les sociétés du CAC 40 ; c'était le début de l'intervention d'un certain nombre de nos collègues sur le projet de budget de La Garenne-Colombes.

Je pense qu'en matière de débat d'orientation budgétaire, puisque c'est un sujet extrêmement important, c'est là où, au fond, on définit la direction vers laquelle on veut aller dans l'année qui vient, il faut savoir être mesuré dans ses propos, humble dans ses analyses et, surtout, faire des propositions précises : que veut-on, pour qui, où, à quel prix, avec quel financement ? Tout cela, j'aurais bien aimé en entendre plus des propositions plutôt que des critiques, parfois infondées, même parfois un peu fausses, sur lesquelles je reviendrai.

Mais je veux dire qu'au fond, quand on a cette attitude, c'est-à-dire d'analyse aveugle, permanente, identique, se répétant d'une année sur l'autre, il ne faut pas s'étonner qu'au fond, les électeurs, quand ils ont à s'exprimer, et ils se sont exprimés durant cette année qui vient de se dérouler, s'expriment comme ils s'expriment, à savoir que depuis que l'actuel Parti socialiste à La Garenne-Colombes, depuis 10 ans, est représenté, avec sa tête de liste, jamais le Parti socialiste n'avait été si bas dans les résultats électoraux à La Garenne-Colombes et ne décolle pas, à moins de 25 %, jamais le Parti Socialiste n'arrive à faire un chiffre meilleur, et cela a été le cas aux cantonales, l'année dernière, qui, je crois, était de l'ordre de 23 ou 24 % au premier tour, moins de 25 %.

Jamais, donc, au fond, on n'arrive à tromper l'électeur, parce que l'électeur sait où est la vérité des choses. De la même manière, les représentants du Centre, l'année dernière, ont fait péniblement 7 %, même moins que 7 %, baissant inexorablement ; pourquoi ? Parce qu'il y a une analyse à tirer des élections, y compris des élections intermédiaires dans une ville, puisqu'on peut faire l'analyse fine des votes, mes chers collègues, et cela doit continuer à donner la direction à la majorité municipale : quand on est intolérant dans la critique, au fond, on ne gagne pas une voix, parce que l'électeur est sage, et on en perd et on se tasse, avec des représentants au Conseil Municipal qui sont à 24, 23, d'autres qui sont à 6-7 %, et ceux-ci ne se posent pas la question de savoir pourquoi, à chaque élection, ils perdent des voix. Très intéressant !

Je dirai mon propos en trois points.

Premièrement, la Ville de La Garenne-Colombes, je suis désolé si cela ne fait pas plaisir, est une Ville qui est bien gérée et qui est prudemment gérée. Nous avons une exposition extrêmement faible sur les risques, nous avons un autofinancement dynamique, nous avons un endettement très faible et, souvenez-vous, je me plais à répéter cette phrase qui est restée célèbre dans les annales politiques garennoises, de cet opposant, il y a quelques années, qui siégeait sur la liste de M. Macé et qui demandait d'être plus dynamique avec l'endettement, audacieux avec l'endettement. Tous les jours, je me dis que j'ai bien fait de ne pas avoir trop d'audace en matière d'endettement.

La fiscalité à La Garenne-Colombes est toujours dans la première moitié la plus basse du département, donc quand on vous dit que les impôts augmentent inéluctablement à La Garenne-Colombes, écoutez, mais regardez surtout les chiffres et vous verrez que la réalité est un peu différente.

Le deuxième point, et il est fondamental, est que notre Ville a adopté toute une série de procédures, de groupes, de comités, qui lui permettent d'être transparente dans sa gestion et de ne pas connaître les scandaleuses et minables polémiques que connaissent d'autres Villes.

Par exemple, dans certaines Villes, des maires, des députés maires ou des sénateurs maires socialistes sont supposés avoir potentiellement demandé de l'argent à de pauvres gens qui demandaient des logements sociaux. À La Garenne-Colombes, ce n'est pas le cas, bien entendu. Dans d'autres Villes, heureusement, de gauche et de droite, ce n'est pas le cas, mais il est intéressant de noter que dans certaines Villes où ces procédures, probablement, n'existent pas, tout cela est possible et est minable au plus haut point.

Il y a des Villes de gauche aussi, et une en particulier dans les Hauts-de-Seine, mes chers collègues – on nous parlait de personnel communal avec lequel, paraît-il, nous n'étions pas corrects –, où un Maire, socialiste, a été, non pas suspecté, mais condamné, reconnu coupable, devant une juridiction pénale, de harcèlement – vous m'avez bien entendu – à l'égard d'employés municipaux, harcèlement qui a conduit, excusez du peu, au suicide d'un employé municipal.

Alors, mes chers collègues de la majorité municipale, soyez sereins quand on vient vous critiquer sur votre gestion municipale à La Garenne-Colombes, où on ne demande pas de pot-de-vin quand on demande un logement social et il n'y a pas de harcèlement qui conduit, heureusement, au suicide d'employés municipaux.

À La Garenne-Colombes, dans ces procédures, nous avons décidé de proposer systématiquement à l'opposition de travailler avec nous et tout à l'heure, vous avez pu observer cette histoire incroyable de nous, la majorité, qui proposons à l'opposition de participer à ce comité de la ZAC, en faisant une place sur la liste que nous portions, et l'opposition a refusé, et elle vient nous dire ensuite, elle qui refuse de débattre : « *On ne nous associe pas aux décisions* », mais dans ces cas-là, il fallait saisir l'occasion qui vous était donnée de venir avec nous, mais par sectarisme, l'idée de se trouver sur la même liste qu'un de vous, plusieurs d'entre vous, vous êtes 10 à avoir été élus de la majorité, a été refusée. C'est une curieuse manière de voir la démocratie.

Il y a, en réalité, vous en avez eu la preuve ce soir, un discours : « *il faut être ouvert* », « *il faut être transparent* », « *il ne faut pas être sectaire* » et des faits ; quand on demande aux gens : « *Venez travailler avec nous* », ils vous répondent : « *Non, on ne veut pas* ». Vous en avez eu la traduction très complète aujourd'hui et je pense que les Garennois seront intéressés de savoir ce qui a été décidé par l'opposition tout à l'heure.

On vous a dit aussi qu'il n'y avait pas... Toujours dans cette deuxième partie liée aux procédures, aux groupes, aux comités, qui font qu'on associe les uns et les autres, un des intervenants a dit qu'il y a ait eu une pseudodiscussion avec les jeunes, une pseudoconcertation, concernant un terrain multisports. Eh bien, je dis à la personne qui a évoqué cette question que s'il était arrivé à l'heure lors de cette fameuse réunion, qui avait été provoquée, d'ailleurs, par l'adjoint au Maire, Baptiste Dubois, il se serait aperçu que nous avons écouté l'avis des jeunes et nous avons même remis en cause le projet qui était le nôtre initialement.

Alors, voilà, à la Majorité municipale, soyez certains qu'au fond, tous les maux dont vous êtes responsables quand on entend l'opposition sont souvent très exagérés, voire même totalement faux et, en tout cas, faux quand on les met en parallèle avec la réalité des faits, le vote de tout à l'heure, ou la réalité de ce qu'est la politique quand elle est faite dans certaines Villes socialistes, et je pense à ces quelques Villes dont j'ai cité des exemples tout à l'heure sans citer, bien entendu, ni le nom des Villes, ni le nom des Maires. Et puis il y a d'autres affaires en cours, je crois, dans le sud de la France, qui, également, ne glorifient pas l'action politique.

Enfin, troisième point, la Ville de La Garenne-Colombes est en tête pour un certain nombre d'actions et, là aussi, il faut le dire, le répéter, soyez fiers de cela ! Nous avons un nombre de classes transplantées considérable, nous avons un nombre de places en crèches considérable, probablement le premier ou le deuxième du département, nous sommes la deuxième Ville au plan national pour la qualité de vie des cadres, nous avons le meilleur taux départemental de retour à l'emploi, alors que le retour à l'emploi n'est pas une compétence communale, et nous le finançons pourtant.

Les projets pour cette année, après l'ouverture de la Médiathèque et de l'auditorium, dont la construction en termes de coût a été maîtrisée... J'ai entendu plus 30 % tout à l'heure ; je pense qu'il faut revoir les chiffres, c'est plus 5 %, ce qui est quand même très différent et ce qui rentre, en tout cas, dans les tarifs habituels prévus dans ce type de construction. Là aussi, quand on parle de chiffres, il faut connaître ses dossiers et quand on les connaît, il ne faut pas mentir, mais je pense surtout que c'est une méconnaissance des dossiers ; c'est vrai, les choses sont un peu complexes et je n'en veux à personne de se tromper entre 30 et 5 % ; au fond, ce n'est pas grave, tant qu'on est dans l'opposition.

Cette année va voir l'ouverture du CITL Les Lierres, va voir probablement la mise en service du tramway, va voir la construction d'un terrain de football, va voir la rénovation de la voirie de l'avenue Foch, va voir l'étude sur la vidéosurveillance, va revoir la fameuse patinoire qui avait été si critiquée au sein de cette assemblée et qui a eu autant de succès, comme l'a rappelé M. Perrée tout à l'heure, va revoir, enfin, les travaux en matière de jeunesse, puisque nous avons la montée en charge de la nouvelle Info Jeunesse.

Voilà, mes chers collègues, on vous a parlé de beaucoup de choses dans ce débat budgétaire, certains ont un peu exagéré, d'autres ont menti, d'autres ont fait des amalgames, la réalité est beaucoup plus simple : la Ville de La Garenne-Colombes est bien gérée, il y a des procédures qui font qu'il n'y a pas les abus scandaleux et minables qui ont lieu dans certaines Villes, surtout ces abus qui s'intéressent et qui créent probablement de la corruption à l'égard de pauvres gens ou d'entreprises dans d'autres villes.

Puis, il y a des objectifs, et ces objectifs sont des objectifs de démocratie. J'entendais tout à l'heure parler du quotient familial qui, soi-disant, n'existait pas à La Garenne-Colombes ; il y a un quotient familial et il n'est pas critiqué. Un sondage aurait été fait par un syndicat de parents d'élèves et, d'après les informations dont je dispose, mais c'est très difficile d'avoir les vraies informations, parce que M^{me} Raimbault, maire adjoint, a demandé à rencontrer ce syndicat depuis plus d'un an, mais ce syndicat, où siègent quelques membres de l'opposition municipale, mais c'est le hasard, ce syndicat n'est pas fait pour cela, a refusé de rencontrer M^{me} Raimbault depuis plus d'un an, m'a-t-on dit ; c'est probablement une preuve supplémentaire de la transparence qui est nécessaire... D'après les informations dont nous disposons, mais il est difficile d'avoir des informations quand elles manquent de transparence, 70 personnes auraient répondu à ce questionnaire parmi les parents d'élèves sur 2 500 enfants scolarisés à La Garenne-Colombes, donc vous voyez qu'au fond, le scandale, s'il existe, ne paraît pas connaître le caractère majeur tel qu'il est décrit quand on entend les uns et les autres.

Voilà, le débat d'orientation budgétaire est le bon moment pour se redire que les choses sont peut-être beaucoup plus simples qu'on veut bien les vendre quand on tient des discours, je trouve, désespérément et constamment sectaires et répétitifs d'une année sur l'autre.

Finalement, nous, la majorité municipale, nous pourrions nous satisfaire, vu la conséquence sur le vote des électeurs, de telles attitudes de l'opposition ; eh bien moi, je m'en désole. Je pensais, par exemple, que l'opposition accepterait de travailler avec nous sur la ZAC ; cela n'a pas été possible, encore une fois. Nous réessayerons l'année prochaine, je vous le promets, et dans ce budget que l'on vous présentera dans quelques semaines, il y aura ce qu'il faut aussi pour tenter, de nouveau, de persuader l'opposition de travailler avec nous.

Voilà, Mesdames et Messieurs, sur le débat d'orientation budgétaire.

Nous allons passer au point suivant...

Le Conseil Municipal prend acte, bien entendu...

M. Ranji

J'aimerais intervenir.

M. le Maire

Non, on ne peut pas ; sur le débat d'orientation budgétaire, le débat est clos.

III - Pôle Services à la population

Actions sociale et familiale

3.1 - Convention de financement de l'association « l'école de la deuxième chance ».

M. le Maire

Monsieur Houtart, le point 3.1, la convention de financement de l'association « l'école de la deuxième chance » ?

M. Houtart

Tout à fait.

Comme vous le savez, mes chers collègues, vous avez entre 60 000 et 70 000 jeunes qui, tous les ans, sortent du scolaire et qui n'ont aucun diplôme, absolument rien, donc on a créé l'école de la deuxième chance qui leur donne un statut de stagiaire et qui leur donne une petite rémunération.

Pour mettre au point cette école de la deuxième chance, il a été créé différentes associations, pour diriger, gérer, et en particulier dans la Boucle Nord qui regroupe 10 villes.

Cette association a eu différents budgets ; je vous les rappelle :

- en 2010 : 36 867 euros, avec une répartition payée par La Garenne-Colombes ;
- en 2011 : 106 909 euros ;
- en 2012 : 109 029 euros.

Là, il y a une répartition de 4 104,50 euros ; cette répartition, je vous demande donc de la voter pour faire vivre l'association, pour faire vivre l'école de la deuxième chance, et de donner la possibilité au Maire de la signer avec tous les documents y afférents.

Merci, à moins que vous ayez des questions.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtart.

Y a-t-il des questions à M. Houtart sur ce sujet important, ce dispositif innovant de l'école de la deuxième chance ?

Pas de question ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Ce n'était pas une question, c'était une remarque.

Évidemment, j'approuve tout à fait cette démarche qui va dans le sens de ce pour quoi on se bat au niveau national en mettant cela en priorité. Je voulais dire qu'à travers les 11 communes qui sont concernées par ce projet, on a un exemple de projet qui est décidé entre différentes communes et on voit bien l'intérêt d'avoir une démarche de mutualisation. On remarque que ces communes qui se mobilisent là-dessus sont des communes qui s'inscrivent plutôt dans la démarche d'une intercommunalité plus large que la SIEP.

La Garenne-Colombes est vraiment, à la fois, tournée sur La Défense et tournée sur le reste de la Boucle Nord.

C'est juste cette remarque-là, au passage.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas d'autre remarque ?

Monsieur Houtart, je vous en prie, au contraire !

M. Houtart

Juste pour répondre à M. Conway, c'est une intercommunalité obligatoire, parce qu'évidemment, on ne pourrait pas créer...

Là, on ne peut pas séparer le problème. C'est une intercommunalité obligatoire, parce qu'évidemment, il n'y aurait pas assez de jeunes à La Garenne-Colombes ; cela me paraît évident. Parfois, on peut s'autosuffire, il n'y a pas forcément besoin d'une intercommunalité, sur d'autres sujets.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Houtart.

Y a-t-il... Je vois que cela n'intéresse personne ; c'est vraiment incroyable ! C'est un sujet fondamental, la fondation des écoles de la deuxième chance, c'est une manière nouvelle de voir l'enseignement, de se dire qu'au fond, on a le droit, après être sorti du système scolaire, de revenir et d'avoir une deuxième chance et voilà... Écoutez, c'est comme cela...

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

IV - Divers

4.1 - Décisions

M. le Maire

N° 2012/019 : Contrat avec l'association « Magimuzik » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 21 février 2012.

N° 2012/020 : Aliénation de deux véhicules et d'un compresseur appartenant à la ville de La Garenne-Colombes.

N° 2012/021 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et pose de stores et de rideaux au sein des équipements publics de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/022 : Convention d'occupation précaire pour l'installation du chantier relatif à l'édification de l'immeuble sis 2 avenue Conté.

N° 2012/023 : Avenant N° 1 au marché à procédure adaptée N° MAPA/2010/VOI/08 travaux d'aménagement de la voirie de l'avenue du Général-Leclerc – Lot 1 : travaux de voirie et réseaux divers.

N° 2012/024 : Avenant N° 1 de transfert relatif au marché à procédure adaptée concernant la location et la maintenance d'une machine à affranchir pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/025 : Contrat de maintenance de progiciel.

N° 2012/026 : Avenant N° 1 à l'appel d'offres ouvert N° AOO/2011/03 fourniture de carburants et prestations annexes.

N° 2012/027 : Contrat avec l'association « lire et faire lire dans les Hauts-de-Seine » relatif à la mise à disposition d'un intervenant bénévole à la crèche Verdun dans le cadre du projet du livre.

N° 2012/028 : Contrat avec l'association « la boîte à musiques » relatif à l'organisation d'un concert au Mastaba 1.

N° 2012/029 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de tapis de fleurs pour l'été 2012.

N° 2012/030 : Contrat avec la société Ecolab l'Exertise Amboile relatif aux opérations de dératissage-désinsectisation et désinfection concernant le centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate (Calvados).

M. le Maire

Y a-t-il des questions sur les décisions du Maire ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur la décision n° 26, « *fourniture de carburants et prestations annexes* », il est indiqué dans l'avenant n° 1 et dans l'article : « *Le présent avenant a pour objet de modifier le type 1 des cartes accréditatives [...] et de bénéficier d'une facturation unique du montant de ses péages, parkings et des achats de produits et services dans les stations acceptant la carte GO* ».

Je voudrais, premièrement, savoir le nombre de cartes au niveau de la Ville et qui bénéficie de ces cartes.

M. le Maire

Il y en a une dizaine ; le nombre précis, je ne le connais pas, mais il y en a une dizaine. Elles ne sont pas affectées à une personne, mais elles sont affectées à des véhicules.

M. Macé

Est-ce que je pourrais connaître l'affectation de ces véhicules et qui bénéficie de ces véhicules ?

M. le Maire

Je vous les donnerai, bien sûr ; pas de problème.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

D'autres éléments ?

Non ?

Pas d'autres questions ? (*Non.*)

C'est fondamental, effectivement !

4.2 - Questions orales

M. le Maire

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil Municipal, je vous interrogeais sur la signalétique et l'emplacement des feux tricolores à l'angle de la rue de l'Aigle, de l'avenue Foch et de l'avenue du Général-de-Gaulle.

Dans votre réponse, vous annoncez la tenue d'une réunion avec les services du Conseil Général le lendemain, le 17 février.

Pouvez-vous nous faire part des décisions qui ont été prises lors de cette réunion ?

M. le Maire

Monsieur Fouliard, il a été décidé d'engager des travaux qui vont démarrer le 19 mars, qui vont durer trois semaines.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, les services municipaux ont eu à préparer le budget primitif 2012.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- les orientations données pour préparer le budget 2012, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;
- le planning détaillé communiqué aux services municipaux.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Macé, je viens de vous donner les orientations, M. Perrée vous les a exprimées au nom de la majorité municipale dans le cadre de notre débat d'orientation budgétaire ; donc, je pense que vous ne souhaitez pas que je recommence mon exposé.

Quant au Conseil Municipal qui présentera le budget primitif, M. Perrée vous a répondu tout à l'heure : dans la première quinzaine du mois d'avril.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée.

À la prochaine fois !

La séance est levée à 22 heures 19.